



Conseil fédéral de la CSN

Mandat 2008–2011

Procès-verbal de la 7^e réunion

tenue à Québec les 22 et 23 septembre 2009

Table des matières

1.	Mot de la présidente.....	440
2.	Accréditation des délégués.....	440
3.	Adoption de l'ordre du jour.....	440
4.	Adoption du procès-verbal.....	440
	• Réunion des 17 et 18 juin 2009.....	440
5.	Analyse de la conjoncture.....	440
6.	Priorités 2009-2010.....	440
7.	Rapport-étape sur le plan de mise œuvre des propositions du 62 ^e Congrès.....	441
	• Conciliation famille-travail (guide pour les assemblées).....	441
8.	Mémoire sur le Régime de rentes du Québec.....	441
9.	Mémoire sur le projet de loi n ^o 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier.....	441
10.	Élections aux comités fédéraux.....	441
	• Comité national de la condition féminine.....	442
	• Comité national des jeunes.....	442
11.	Centraide.....	442
12.	Liberté d'association.....	442
13.	Campagne internationale sur le travail décent.....	442
14.	AQOCI.....	442
15.	Questions de privilège et conflits en cours.....	443
	• Questions de privilège.....	443
	• Conflits en cours.....	443
16.	Formation politique.....	443
17.	Semaine nationale de la santé et sécurité au travail.....	444
18.	Forum social québécois.....	444
19.	Secteur public.....	444
20.	Rassemblement des jeunes.....	444
7.	Rapport-étape sur le plan de mise œuvre des propositions du 62 ^e Congrès (suite).....	444
	• Droit de négociation et droit de grève.....	444
21.	Divers.....	445
	• Commémoration de l'affaire Chantal Daigle.....	445

La réunion débute à 10 h 10.

La liste des présences est en Annexe A, page 447.

1. Mot de la présidente (Annexe B, page 453)

La présidente, Claudette Carbonneau, s'adresse aux délégué-es du conseil confédéral.

2. Accréditation des délégué-es

Marie Blais propose, appuyée par Caroline Senneville, d'accréditer les personnes suivantes : Marie Méthot (Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec), Jean-Pierre Jean, François Marceau, Guillaume Tremblay (Côte-Nord), Karine Vaudry (Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine), Julie Lachapelle (Laurentides), Steve Carter, Chantal Lamoureux (Montérégie), Jean-Hugues Bastien, Patrice Benoit, Lyne Lapointe, Yves Leclerc, Caroline Tremblay (Montréal métropolitain), Sylvie Landry (Québec-Chaudière-Appalaches), Patricia Grenon, Laval Perron (Saguenay-Lac-St-Jean), Nicole Blouin, France Lafleur (Enseignantes et enseignants), Joan Carbonneau (Professionnelles), Hélène Brassard, Gilles Gauthier, René Joseph, Louise Labrie, Bruno Leblanc, Isabelle Parent, Marie-France Ross, Lise Therrien (Santé et services sociaux). **ADOPTÉ**

3. Adoption de l'ordre du jour (Annexe C, page 467)

Francine Lévesque propose, appuyée par Éric Céré, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. **ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ**

Amendement

Gaétan Châteauneuf propose, appuyé par Jean Trudelle, d'ajouter au point 7. Rapport-étape sur le plan de mise œuvre des propositions du 62^e Congrès, le sous-point : Droit de négociation et droit de grève. **ADOPTÉ**

4. Adoption du procès-verbal

• Réunion des 17 et 18 juin 2009

Luc Pearson propose, appuyé par Laval Perron, d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil confédéral des 17 et 18 juin 2009. **ADOPTÉ**

5. Analyse de la conjoncture (Annexe D, page 469)

Claudette Carbonneau, présidente, et Louis Roy, vice-président, présentent l'analyse de la conjoncture.

Denis Marcoux propose, appuyé par Marc Corriveau, de recevoir l'analyse de la conjoncture. **ADOPTÉ**

6. Priorités 2009-2010 (Annexe E, page 509)

Lise Poulin, secrétaire générale, présente les priorités de la CSN pour l'année 2009-2010.

Jean Lacharité propose, appuyé par Serge Langlois, d'adopter les priorités de la CSN pour l'année 2009-2010. **ADOPTÉ**

7. Rapport-étape sur le plan de mise œuvre des propositions du 62^e Congrès

- *Conciliation famille-travail (guide pour les assemblées)*

Lise Poulin, secrétaire générale, présente le guide pour les assemblées générales qui facilitera les discussions sur la priorité conciliation famille-travail.

Renée Levasseur propose, appuyée par Mona Edma, de recevoir la présentation du guide pour les assemblées générales qui se tiendront sur la priorité conciliation famille-travail. **ADOPTÉ**

8. Mémoire sur le Régime de rentes du Québec

Louis Roy, vice-président, François Lamoureux, adjoint au comité exécutif, et Nathalie Joncas, actuaire au module avantages sociaux du Service des relations du travail, présentent le mémoire de la CSN sur le Régime de rentes du Québec qui sera présenté dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec.

Guy Laurion propose, appuyé par Audrey Lefebvre-Sauvé, de recevoir la présentation du mémoire sur le Régime de rentes du Québec et d'adopter les orientations qui y sont présentées. **ADOPTÉ**

9. Mémoire sur le projet de loi n° 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier

Claudette Carbonneau, présidente, Louis De Garie, adjoint au comité exécutif, et Yves Gobeil, directeur des services à la Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt, présentent le mémoire sur le projet de loi n° 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier.

Guy Normandin propose, appuyé par Jean Lortie, de recevoir la présentation sur le mémoire sur le projet de loi n° 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier. **ADOPTÉ**

10. Élections aux comités confédéraux

Claudette Carbonneau et Lise Poulin agissent respectivement comme présidente et secrétaire d'élections.

- **Comité national de la condition féminine**

Jean Trudelle propose Caroline Senneville, qui accepte. Elle est donc élue membre du comité national de la condition féminine.

- **Comité national des jeunes**

Pierrette Poirier propose Michael Perron-Côté, qui accepte. Il est donc élu membre du comité national des jeunes.

11. Centraide

Monsieur Pierre Métivier, président/directeur-général de Centraide Québec Chaudière-Appalaches s'adresse aux délégué-es du conseil confédéral sur la campagne de Centraide.

Ann Gingras propose, appuyée par Manon Perron, que le conseil confédéral invite les délégué-es et les syndicats affiliés à participer à la campagne 2009 de Centraide dans leur région respective. **ADOPTÉ**

12. Liberté d'association

Marilaine Roy, retraitée, qui a été longtemps avocate au Service juridique de la CSN au bureau de Québec, présente les résultats d'une recherche sur la liberté d'association qu'elle a effectuée avec Jonathan Leblanc.

Nicole Blouin propose, appuyée par Chantale Larouche, de recevoir la présentation sur la liberté d'association. **ADOPTÉ**

13. Campagne internationale sur le travail décent

Jacques Létourneau, adjoint au comité exécutif, informe les délégué-es du conseil confédéral sur la campagne internationale sur le travail décent et sur les activités prévues le 7 octobre prochain.

Jean Lacharité propose, appuyé par Emilia Castro, de recevoir la présentation sur la campagne internationale sur le travail décent.

14. AQOCI

Jacques Létourneau, adjoint au comité exécutif, informe les membres du conseil confédéral sur la campagne de signature de cartes organisée par l'AQOCI afin d'accroître l'aide internationale pour le respect des droits humains.

Fernande Lévesque propose, appuyée par Yves Fortin, que le conseil confédéral appuie la campagne de l'AQOCI qui vise à faire pression sur le gouvernement pour accroître l'aide internationale pour le respect des droits humains. **ADOPTÉ**

15. Questions de privilège et conflits en cours

- **Questions de privilège**

- *Honduras*

Attendu le coup d'État perpétré contre le président hondurien, Manuel Zelaya, et la vague de répression qui s'abat contre les militantes et les militants de droits humains, particulièrement dans le mouvement syndical ;

Attendu les trois confédérations syndicales du pays, affiliées à la Confédération syndicale internationale (CSI), sont au centre du mouvement pour la démocratie, l'ordre constitutionnel et le retour au pays du président Manuel Zelaya ;

Attendu que le mouvement syndical international mène une campagne d'envergure pour soutenir le mouvement syndical hondurien en développant un réseau de soutien matériel, moral et humain ;

Émilia Castro propose, appuyée par Marie Blais, que la CSN dénonce le coup d'État militaire perpétré contre le président démocratiquement élu du Honduras, Manuel Zelaya, demande au gouvernement du Canada de retirer son aide au gouvernement actuel du Honduras et participe à la campagne mondiale de solidarité syndicale en accordant un soutien, particulièrement, aux confédérations syndicales affiliées à la CSI. **ADOPTÉ**

- **Conflits en cours**

- *Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Super C Chitoutimi (grève générale 1^{er} juillet 2009)*

Roger Gauthier, trésorier et président par intérim, ainsi que Liliane Jean, secrétaire, présentent le conflit du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Super C Chicoutimi.

Jean Lortie propose, appuyé par Engelbert Cottenoir, que le conseil confédéral donne un appui inconditionnel au Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Super C Chicoutimi qui lutte pour le respect et le droit aux mêmes conditions de travail que celles négociées pour les bannières Loblaw's/Maxi-Maxi et Cie et IGA dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean. **ADOPTÉ**

16. Formation politique

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Marc-François Bernier (Ph.D.), professeur agrégé, coordonnateur du programme de journalisme au Département de communication de l'Université d'Ottawa, à s'adresser aux membres du conseil confédéral sur les médias et la démocratie à travers la crise.

17. Semaine nationale de la santé et sécurité au travail

Roger Valois, vice-président, rappelle aux délégué-es la semaine nationale de santé et sécurité au travail qui se tiendra en octobre prochain.

Gaétan Châteauneuf propose, appuyé par Mona Edma, de recevoir la présentation sur la semaine nationale de la santé et sécurité au travail. **ADOPTÉ**

18. Forum social québécois

Louis Roy, vice-président, Jacques Létourneau, adjoint au comité exécutif, et Nathalie Guay, conseillère à la recherche au Service des relations du travail, informent les membres du conseil confédéral sur le forum social québécois qui se tiendra du 9 au 12 octobre 2009.

Véronique De Sève propose, appuyée par Caroline Senneville, de recevoir la présentation sur le forum social québécois. **ADOPTÉ**

19. Secteur public

Louis Roy, vice-président, et Guy Bilodeau, coordonnateur du CCSPP, informent les délégué-es du conseil confédéral sur la période de maraudage ainsi que sur les travaux en cours pour la négociation et la tournée qui se fera en octobre dans différentes régions du Québec

Michel Tremblay propose, appuyé par Manon Perron, de recevoir la présentation sur le secteur public. **ADOPTÉ**

20. Rassemblement des jeunes

Lise Poulin, secrétaire générale, informe les membres du conseil confédéral sur le rassemblement des jeunes qui se tiendra les 19 et 20 novembre prochain sur le thème *l'implication syndicale en environnement pour un développement durable*.

Claude Allard propose, appuyé par Marie Blais, de recevoir la présentation sur le rassemblement des jeunes. **ADOPTÉ**

7. Rapport-étape sur le plan de mise œuvre des propositions du 62^e Congrès (suite)

- *Droit de négociation et droit de grève*

La présidente, Claudette Carbonneau, informe les délégué-es qu'un rapport sur la proposition du dernier congrès sur le droit de négociation et le droit de grève sera présenté lors de la réunion du conseil confédéral de décembre prochain à la suite de discussion et d'une recommandation du CCGN.

21. Divers

- ***Commémoration de l'affaire Chantal Daigle***

La présidente, Claudette Carbonneau, informe les membres du conseil fédéral qu'il y aura commémoration de l'affaire Chantal Daigle le 1^{er} octobre 2009, sous le thème *C'est aux femmes de décider, 20 ans plus tard*.

Ajournement à 17 heures.

Claudette Carbonneau,
Présidente

Lise Poulin,
Secrétaire générale



Conseil confédéral septembre 2009 Présence des délégué-es aux séances

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

	1	2	3	4
Boucher Denise	✓	✓	✓	✓
Carbonneau Claudette	✓	✓	✓	✓
Patry Pierre	✓	✓	✓	✓
Poulin Lise	✓	✓	✓	✓
Roy Louis	✓	✓	✓	✓
Valois Roger	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL CÔTE-NORD - CSN

	1	2	3	4
Jean Jean-Pierre	✓	✓	✓	✓
Marceau François	✓	✓	✓	✓
Tremblay Guillaume	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL DE LA GASPESIE ET DES ILES DE LA MADELEINE

	1	2	3	4
Beaudin Denis	✓	✓	✓	✓
Chiasson Anatole	✓	✓	✓	✓
Vaudry Karine	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL DE L'OUTAOUAIS

	1	2	3	4
Baril Daniel	✓	✓	✓	✓
Ferland Sylvie	✓	✓	✓	
Quijada Michel	✓	✓	✓	

CONSEIL CENTRAL DE LANAUDIÈRE

	1	2	3	4
Corriveau Marc	✓	✓	✓	✓
Mireault Marise	✓	✓	✓	
Tessier Daniel	✓	✓		

CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES

	1	2	3	4
Bastien Sylvain	✓	✓	✓	✓
Céré Éric	✓	✓	✓	✓
Chartrand Johanne	✓	✓	✓	✓
Lachapelle Julie	✓	✓	✓	✓
Paquette Marc	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL DU MONTREAL METROPOLITAIN

	1	2	3	4
Achard Flavie			✓	✓
Bastien Jean-Hugues	✓	✓	✓	✓
Benoit Patrice	✓	✓	✓	✓
Bibeau Pierre	✓	✓	✓	✓
Bourgault Jean-Pierre			✓	✓
Cantave Louis Carlo	✓	✓	✓	✓
Châteauneuf Gaétan	✓	✓	✓	✓
Courtemanche Lisa	✓	✓	✓	✓
De Sève Véronique	✓	✓	✓	✓
Dion Jean-Marie	✓	✓	✓	✓
Edma Mona	✓	✓	✓	✓
Ferland Madeleine	✓		✓	
Lagacé Francis	✓	✓	✓	✓
Lapointe Lyne		✓	✓	✓
Leclerc Yves	✓	✓	✓	✓
Ledoux Richard	✓	✓	✓	✓
Lefebvre-Sauvé Audrey	✓	✓	✓	✓
Ouimet Alain	✓	✓	✓	✓
Perron Manon	✓			✓
Picotte Dona;d	✓	✓	✓	✓
Santos David	✓	✓	✓	✓
St-Pierre Youan	✓	✓	✓	✓
Thomas Paul	✓	✓	✓	✓
Tremblay Caroline	✓	✓	✓	

CONSEIL CENTRAL D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC

	1	2	3	4
Méthot Marie	✓	✓	✓	✓
Rheault Donald	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL QUEBEC CHAUDIERE-APPALACHES

	1	2	3	4
Allard Claude	✓	✓	✓	✓
Castro Émilía		✓	✓	✓
Clavet Pierre	✓	✓	✓	✓
Fortin Yves			✓	✓
Gauvin Richard	✓		✓	✓
Gingras Ann	✓	✓	✓	✓
Landry Sylvie	✓	✓	✓	✓
Quirion Louise	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL DU BAS ST-LAURENT

	1	2	3	4
Couture Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dubé Joël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fillion Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Isabel Nelson	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Legendre Nancy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DU SAGUENAY LAC SAINT-JEAN

	1	2	3	4
Blackburn Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cottenoir Engelbert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gingras Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Grenon Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Morel Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Perron Laval	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DE L'ESTRIE

	1	2	3	4
Lacharité Jean	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tétreault Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DE LA MONTEREGIE

	1	2	3	4
Carter Steve	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Desforges Claudine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Herbeuval Annette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Inkel Carole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lamoureux Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lévesque Fernande	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mallette Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Morand Robert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Poirier Pierrette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DU COEUR DU QUEBEC

	1	2	3	4
Christofferson-Dugré Linda	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lavergne Paul	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Levasseur Renée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Paquin Doris	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DE LA CSN-CONSTRUCTION

	1	2	3	4
Brassard Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Langlois Serge	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mailhot Alain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Myre Jean	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DU COMMERCE

	1	2	3	4
Bergeron-Cyr David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bourbonnais-H. Gabriel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
David Diane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fournier Serge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lagacé Johnny	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lortie Jean	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ouellet René	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Paré Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Renaud Jean-François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU QUEBEC

	1	2	3	4
Blais Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Blouin Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lafleur France	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Senneville Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Trudelle Jean	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FEDERATION DES PROFESSIONNELLES

	1	2	3	4
Carbonneau Joan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Duceppe Yvan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Langlois Ginette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tremblay Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DE LA METALLURGIE

	1	2	3	4
Enault François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gamelin Yvan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Isabelle Denis	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lampron Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Laviolette Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Robert Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tremblay Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DES TRAVAILLEURS DU PAPIER ET DE LA FORET

	1	2	3	4
Fortin Michel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Normandin Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Parent Sylvain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pimparé Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX

	1	2	3	4
Audy Claude	✓	✓	✓	✓
Beaudoin Lise	✓	✓	✓	✓
Begley Jeff	✓			✓
Bertrand Denis	✓	✓	✓	✓
Brassard Hélène	✓	✓	✓	✓
Charette Daniel	✓	✓		✓
Cotten André	✓	✓	✓	✓
Desmarais Reine			✓	✓
Duguay Jacqueline	✓	✓	✓	✓
Gaouette Mélissa	✓	✓		✓
Gauthier Gilles	✓	✓	✓	✓
Goulet Laurier	✓	✓	✓	✓
Grad Jean-Philippe	✓	✓	✓	✓
Labrie Louise	✓	✓	✓	✓
Lacasse Hélène	✓	✓	✓	✓
Laurion Guy	✓	✓	✓	✓
Lavoie Hélène	✓	✓		✓
Leblanc Bruno	✓	✓	✓	✓
Léger Lucie	✓	✓	✓	✓
Lévesque Francine	✓	✓	✓	✓
Lévesque Yves	✓	✓	✓	✓
Marcotte Josée	✓	✓		
O'Dwyer Phyllis	✓	✓	✓	✓
Parent Isabelle	✓	✓	✓	✓
Pearson Luc	✓	✓		✓
Ranger Francine	✓	✓	✓	✓
Ross Marie-France	✓	✓	✓	✓
Théorêt Sylvie	✓	✓	✓	✓
Therrien Lise	✓	✓	✓	✓

FEDERATION DES EMPLOYEES ET EMPLOYES DE SERVICES PUBLICS

	1	2	3	4
Arguin Nathalie	✓	✓	✓	✓
Beaulieu Danielle	✓	✓	✓	✓
Boudreau Claude	✓	✓	✓	✓
Côté Marjolaine	✓	✓	✓	✓
Demers Claude	✓	✓	✓	✓
Forgues Jacques		✓	✓	✓
Godin Yvon	✓	✓	✓	✓
Goyette Richard	✓	✓	✓	✓
Guérin Ginette			✓	✓
Juneau François	✓		✓	✓
Lajoie André			✓	✓
Marcoux Denis	✓	✓	✓	✓
Rae Marlène	✓	✓	✓	✓
St-Georges Pierre	✓	✓	✓	✓

FEDERATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS

	1	2	3	4
Boivin Normand	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Duguay Gilles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Larouche Chantale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Roger Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Nombre de délégués

Hommes	60.12%	98
Femmes	39.88%	65
Total		163

Personnes qui assistent aussi à la réunion (salarié-es et visiteurs-visiteuses)

Angers Denis, Archambault Alain, Auger Michel, Beauchamp Sonia, Beausoleil Ginette, Bégin Claude, Belzile Gilles, Bénard Mireille, Benoit Marie-France, Bergeron Sara, Bibaud Louis, Bilodeau Guy, Bilodeau Pierre-Luc, Binette Catherine, Blais Lyne, Bouchard Suzanne, Brouillard Alain, Bujold Ivan, Carroll Judith, Chamberland Lynn, Chouinard Marie-Claire, Côté Chantal, Courchesne Jean-Thomas, Courcy Peggy, Courtemanche Jean-Marc, Cousineau Nicole, Dalcé Jean, Dallaire Claude, Deblois Daniel, Delsemme Michèle, Deschambault Robert, Desnoyers Sylvie, Desrosiers Josée, Dion Julie, Douville Christian, Drapeau Denis, Drolet René, Duval Marcel, Falardeau Denis, Filotto Pascal, Filteau Michelle, Fortin Réjean, Gadoury Isabelle, Gagnon Charles, Gagnon François, Gagnon Jeanne, Gareau Louise, Gauthier Françoise, Gauthier Geneviève, Gauthier Pierre, Gauthier Valérie, Gendron Pierre, Gilbert Anne, Girard Jean-Yves, Gobeil Yves, Guay Nathalie, Guertin Mario, Hamdi Abdel, Harpin Marlyne, Henry Ginette, Houle Chloé, Joncas Nathalie, Joyal Yannick, Kane Sophie, L'Écuyer François, Labelle Monique, Lachance Pierre R., Lacoursière Fernand, Lanthier Richard, Lapierre Gilles, Laramée Marie-Lise, Lavigne Joanne, Lavoie Francine, Leblanc Anne, Leblanc Raynald, Leblond Lucie, Lecavalier Sylvie, Lemire Michel, Lussier Marie-Claire, Martin Danielle, Martin Guy, Ménard Isabelle, Morin Éric, Nolet Sylvain, Ouellet Normand, Ouellette Léonide, Papillon Patrice, Perron-Côté Michael, Précourt Mario, Prégent Pierre, Prégent Sylvie, Proulx Emmanuelle, Provencher Gino, Raymond Gilles, Renaud Guy, René Hélène, Ricard Diane, Rivard Yves, Roy Alexandre, Roy Marilaine, Roy-Dery Benoit, Rozon Nadine, Savard Dominique, Thibeault Éric, Thibodeau France, Tremblay Marie-Ellen, Vachon Sylvie, Vézina Jean-Marie.



**Confédération
des syndicats nationaux**

**Mot d'ouverture
de Claudette Carbonneau
Présidente de la CSN**

Conseil confédéral à Québec
22 et 23 septembre 2009

Minute de silence

Je vous invite à vous lever et à garder une minute de silence à la mémoire des travailleuses et des travailleurs qui ont milité pour la cause syndicale et qui nous ont quitté, plus particulièrement Bérangère Marchand, retraitée de la CSN, Michel Cadorette, retraité du Conseil central du Montréal métropolitain et Patricia Couture, salariée à la FNEEQ.

Mes camarades du comité exécutif,
Chers délégué-es,
Chers militantes et militants,
Chers salarié-es,

Bonjour,

Scrutin secret

Des ténors de droite ont lancé, ces dernières semaines, une offensive pour forcer le vote à scrutin secret en matière d'accréditation syndicale. Après le candidat à la direction de l'ADQ, Éric Caire, l'Institut économique de Montréal publiait une étude qui range le vote à scrutin secret parmi les hauts faits de la démocratie ! Il s'agit d'une attaque antisyndicale en règle. On ne peut pas mélanger les genres : voter à une élection et adhérer à un syndicat constituent deux actes bien différents. Si les gouvernements provincial et fédéral ont légiféré pour permettre le choix d'un syndicat par signature de carte plutôt que par vote à scrutin secret, c'est pour éviter l'ingérence et l'intimidation des employeurs auprès des salarié-es. Les héroïques batailles dans les Wal-Mart et les McDonald rappellent l'importance de se prémunir contre l'ingérence farouche des employeurs dans les processus de syndicalisation.

Nous déposerons, au cours de ce conseil, une étude réalisée par Marilaine Roy, avocate spécialisée en droit du travail, qui a œuvré pendant 25 ans au Service juridique de la CSN, dont je vous cite quelques statistiques éloquentes.

Dans une étude menée au Canada, la professeure Karen J. Bentham note que l'opposition à l'accréditation est la norme. Quatre-vingt-huit pour cent (88 %) des employeurs ont posé des gestes visant à restreindre l'accès du syndicat aux employé-es ; 68 % d'entre eux s'étaient adressés directement aux travailleurs pour contrer une campagne de syndicalisation ; 29 % ont entrepris diverses mesures de représailles ; 12 % ont admis avoir eu recours à des pratiques déloyales ; 32 % d'entre eux avaient entraîné leurs cadres pour qu'ils puissent réagir à une campagne d'accréditation. Pire encore, les pratiques déloyales de la part des employeurs se multiplient quand le Code du travail prévoit un vote obligatoire comme en témoigne l'étude de Chris Riddell qui note une augmentation de 160 % de celles-ci en Colombie-Britannique au moment du changement de la loi.

La baisse du taux de syndicalisation au Canada, au cours des dernières années, est en lien direct avec l'adoption de procédures de vote obligatoire dans plusieurs provinces. Susan Johnson, dans une étude pancanadienne effectuée en 2002, indique que l'adoption de telles procédures réduit en moyenne de neuf points de pourcentage le taux de réussite d'une campagne de syndicalisation.

Le même phénomène s'observe aux États-Unis. De 1975 à 1996, le taux de syndicalisation a diminué de moitié, passant de 28,9 % à 14,5 %. L'ingérence des employeurs et l'utilisation de pratiques déloyales ne sont pas étrangères à cette tendance qui a convaincu le nouveau président des États-Unis à déposer devant le Congrès américain un projet de loi intitulé *Employee Free Choice Act* qui s'inspire du modèle québécois.

Le Québec, en ces temps difficiles, mérite mieux qu'un discours antisyndical de la part de regroupements qui ne savent pas faire la juste part des choses. Soyons clair, ce qui motive d'abord et avant tout ces ténors de droite à exiger le vote obligatoire en matière de syndicalisation, ce n'est pas la recherche de plus de démocratie mais celle, beaucoup moins avouable, de moins de syndicats.

M^e Louis Morin, premier président de la Commission des relations de travail, place avec beaucoup d'à-propos les observations que lui dicte sa longue expérience des relations de travail au Québec quand il déclare : « Dans toute ma carrière, je n'ai pas rencontré un seul employeur qui ait bien pris la nouvelle lorsqu'un syndicat montrait le bout du nez. Parfois, les réactions sont virulentes. Est-ce plus démocratique de voter contre la syndicalisation après que l'employeur eut menacé les salariés de fermeture, de perte de droits, etc. que d'avoir signé une carte d'adhésion même si c'est avec persistance qu'on a demandé de le faire ? »

Négociations secteur public

2009-2010 sera l'année du secteur public alors que les conventions collectives viennent à échéance le 31 mars prochain. Nous n'accepterons pas une négociation qui traîne en longueur. Nous ne tolérerons pas qu'elle se termine par une loi spéciale. Notre objectif est clair : remplacer les décrets imposés en 2005 par des conventions collectives négociées, au plus tard le 1^{er} avril 2010. Le Front commun entreprendra, au cours des prochains jours, une tournée des régions du Québec pour motiver les troupes en vue du dépôt des demandes, le 30 octobre prochain, au Conseil du trésor. Du 10 au 30 octobre, toutes les régions seront visitées et l'opération culminera, le 29 octobre, par un grand rassemblement au CEPSUM de Montréal. Le lendemain à Québec, ce sera le dépôt des demandes du Front commun. Les fédérations du secteur public déposeront simultanément leur projet de négociation. Nous souhaiterons une réponse du gouvernement rapidement.

La campagne CSN se déroulera sous le thème « Les services publics : Tout le monde y gagne ! ». Le plan d'action et d'information de l'automne s'annonce costaud ! La formation des responsables à l'action et à l'information est déjà en cours. La mobilisation, réelle comme virtuelle, sera à l'honneur, comme en fait foi le lancement d'un concours vidéo. Les amateurs sont invités à réaliser une courte vidéo sous le thème *Services publics et citoyenneté* pour exprimer le rôle essentiel des artisans de nos services publics et l'importance de ces services dans le développement d'une société plus juste et démocratique. Les films seront diffusés sur le site Web du secteur public et les internautes pourront voter pour leur film préféré. J'invite les syndicats à participer en grand nombre.

Avec un pouvoir d'achat qui, depuis 2003, n'a pas suivi l'inflation, et qui a même reculé en moyenne de 4 %, il est tout à fait légitime de revendiquer un rattrapage salarial pour enfin s'attaquer à un gouffre qui ne cesse de s'élargir entre les travailleuses et les travailleurs du secteur public et ceux du secteur privé et qui, en bout de course, menace le pouvoir d'attraction et de rétention de nos services publics.

À celles et ceux qui affirmeront qu'en période de crise, il faut limiter les dépenses publiques, il faudra rappeler qu'un investissement du gouvernement dans les infrastructures sociales a un impact positif bien plus grand sur l'économie que des baisses d'impôt. Il faudra leur dire que pour chaque dollar versé en salaire par le gouvernement, plus de 60 % seront consacrés à la consommation de biens et de services, ce qui stimule la relance économique, alors que plus de 30 % retournent dans les coffres de l'État, contribuant ainsi au financement de nos précieux services publics.

Le Québec se tire mieux de la récession que ses voisins. Toutes les statistiques le confirment. Selon l'ISQ, le Québec fait mieux que 26 des 30 pays de l'OCDE. Le Québec n'a pas eu à faire face comme l'Alberta à la baisse du prix du pétrole, l'Ontario à la crise du secteur automobile et la Colombie-Britannique à l'éclatement de la bulle immobilière, bien que notre secteur forestier soit passablement secoué avec les fermetures annoncées la semaine dernière à Clermont et à Beaupré notamment et malgré le fait aussi que nous connaissons une remontée du taux de chômage.

Les investissements hâtifs dans les infrastructures ont joué un rôle positif. Le poids de la fonction publique et le filet social du Québec ont également contribué à stabiliser les revenus et faire en sorte que les Québécois ont moins ressenti la récession.

Au lendemain du décret, Jean Charest prétendait que l'état des finances publiques l'obligeait à geler les salaires de ses salarié-es. Pourtant, depuis ce temps, son gouvernement a trouvé pas moins de 5 milliards de dollars pour de nouvelles dépenses et pour réduire les impôts. Les travailleurs du secteur public

ne pourront porter à eux seuls le poids du retour à l'équilibre budgétaire. Ce serait non seulement odieux, mais pour reprendre le thème de cette ronde de cette négociation, c'est tout le monde qui y perdrait à travers une dégradation des services publics.

Finances publiques

On n'en est pas encore à confirmer qu'une véritable sortie de crise est enclenchée que déjà les tam-tams s'agitent à Québec comme à Ottawa pour le retour à l'équilibre budgétaire.

Surtout, ce débat m'apparaît mal engagé au sein de la classe politique. Pourtant des décisions ne manqueront pas d'être prises et elles auront des effets déterminants sur notre avenir collectif pour quelques décennies.

Qu'on se rappelle la médecine de cheval que nous a administrée le gouvernement fédéral à compter de 1993, quand il sabrait de façon drastique dans le programme d'assurance chômage et coupait à la tronçonneuse dans les paiements de transfert aux provinces pour l'éducation, pour la santé, pour l'aide sociale, etc. Seize ans plus tard, on n'est toujours pas arrivé à restaurer un programme d'assurance chômage digne de ce nom, pas plus que nous n'avons récupéré les sommes nécessaires pour financer adéquatement l'éducation supérieure, voire même la santé.

Médecine de cheval qui a ensuite gagné le Québec avec la Loi sur l'équilibre budgétaire et les années de lutte au déficit zéro (0). Le Québec ne s'est toujours pas remis de la saignée de médecins, d'infirmières et autres personnels dispensant les services publics générée par de pareilles décisions.

Voilà qui devrait nous convaincre de l'urgence de nous saisir du débat et de peser de tout notre poids bien avant que les parlements ne tranchent. Ce débat, nous devons le porter dans nos rangs comme sur la place publique. Surtout nous devons le porter comme un débat citoyen qui transcende le public et le privé et modèlent nos choix de société et la qualité de vie de toute la population.

Pour la CSN, l'étude des revenus de l'État ne peut se faire sans celle des besoins sociaux, économiques et culturels. On doit parvenir à obtenir les revenus nécessaires pour assurer le financement adéquat des services publics dans une perspective d'équité sociale. Chaque choix comporte des impacts différents sur les revenus des familles et des individus et sur leur qualité de vie. On ne peut hausser strictement la tarification des services sans revoir l'ensemble du régime fiscal. Pour la CSN, une chose est sûre, sabrer dans la colonne des dépenses serait tout à fait catastrophique.

Le débat public doit également tenir compte des attentes de la population qui souhaite une bonification des mesures portant sur le soutien au développement

économique, les services à domicile, les places en centre d'hébergement, le décrochage scolaire, la pérennité du régime d'assurance parentale, ainsi que des efforts additionnels en éducation, en environnement et au chapitre du transport en commun. Nous souhaitons tous renouer avec la prospérité, mais à la CSN, nous croyons que nous devons sortir de cette crise plus solidaires. Ce débat définira les choix de société que nous voulons faire en vue d'établir les bases budgétaires nécessaires à la réalisation des aspirations de la population du Québec. C'est pourquoi nous en ferons une priorité.

L'amorce de ce débat politique tel qu'il s'est répercuté à l'Assemblée nationale n'a rien de rassurant. Sous prétexte de ne pas signer un chèque en blanc, tant les péquistes que les adéquistes cachaient mal qu'ils faisaient du retour à l'équilibre budgétaire une véritable religion quelles qu'en soient les conséquences. Quand ils s'opposaient à la levée temporaire de la Loi sur l'équilibre budgétaire, ils maintenaient l'obligation pour Québec de rembourser les 11 milliards de déficit encourus pour faire face à la crise, et ce, au détriment de nos services publics, de nos programmes sociaux et de nos leviers de développement futur.

De son côté, le gouvernement libéral a eu beau jeu de cacher que s'il ne corrige pas le tir du dernier budget Jérôme-Forget qui prévoit un taux de croissance des dépenses largement inférieur à ce que nous connaissons depuis 40 ans et bien, c'est le retour aux compressions de la fin des années 1990 qui nous attend. Si nous sommes d'avis qu'il fallait suspendre la Loi sur l'équilibre budgétaire pour faire face à la crise, nous ne laisserons pas le gouvernement nous enfermer dans une trajectoire de sortie de crise qui ne laisserait comme seule option que des mesures visant à réduire davantage l'État, à comprimer les services publics et à introduire des tarifications tous azimuts.

Une telle solution est beaucoup trop restrictive. On ne peut établir une politique d'équilibre budgétaire sans revoir l'ensemble des sources de revenus de l'État – impôts, tarification, taxes – et ce, autant pour les individus que pour les entreprises. La recherche d'équité fiscale fait aussi partie de nos valeurs de société.

Bref, il ne s'agit pas seulement de rééquilibrer les finances publiques, mais d'établir une base budgétaire qui permet au Québec de remplir l'ensemble de ses missions. Il s'agit d'un débat citoyen qu'on ne laissera pas bâillonner.

Gouvernance

Le débat sur la gouvernance dans les institutions d'enseignement supérieur n'est pas étranger aux déboires de l'UQAM dans la saga de l'îlot Voyageur et du complexe des sciences, dont une cause importante demeure le sous-financement chronique. Nous continuons à répéter qu'un réinvestissement majeur est nécessaire.

Devant la commission parlementaire qui étudie les projets de loi n^{os} 38 et 44 sur la gouvernance, nous avons contesté le choix d'un modèle unique calqué sur l'entreprise privée dans la constitution des conseils d'administration, composés majoritairement de personnes de l'extérieur, considérées comme indépendantes. Les établissements d'enseignement supérieur sont des institutions bien différentes des entreprises privées. Ce sont des organisations complexes. Ils ne produisent pas de biens, ne cherchent pas les profits et ont peu de pouvoir décisionnel sur leurs revenus.

Les changements proposés par le gouvernement n'empêcheront pas les dérives comme celle de l'UQAM. Dans la presque totalité des scandales auxquels on réfère pour justifier les réformes, les conseils d'administration étaient composés majoritairement d'administrateurs externes. Une réflexion plus profonde serait nécessaire pour trouver un nouveau modèle de gouvernance adapté à ces institutions vouées à la production et à la diffusion des savoirs. Ce modèle ne devrait pas considérer les personnels comme des administrateurs dépendants. Leur participation aux décisions stratégiques est primordiale. Nous croyons en la nécessité d'un équilibre entre les administrateurs internes et externes. Ces derniers ne devraient pas provenir que du seul monde des affaires, mais devraient refléter une diversité sociale de même que des compétences et des visions variées sur les enjeux sociaux, économiques et culturels.

Régime de rentes du Québec

La CSN présentera ce soir même sa position sur la réforme du Régime de rentes du Québec. Notre mémoire sort des sentiers battus, mais reste fidèle à nos principes en termes d'équité pour toutes et tous et quant à la nécessité d'innover en adoptant une loi reconnaissant le droit des salarié-es d'être couverts par un régime de retraite dans toutes les entreprises québécoises, régime auquel les employeurs seraient tenus de verser une cotisation minimale, tel que nous le revendiquons lors de notre congrès de mai 2008.

La réforme du Régime doit se faire sur une base d'équité si on veut éviter que les générations futures ne remettent en cause la structure de financement de la RRQ.

Nous approchons, il faut le dire, d'un point de rupture. Par exemple, un travailleur qui a pris sa retraite à 65 ans en 1976 a financé par ses cotisations, en moyenne 12 % de sa rente, contre 85 % pour celui qui a quitté en 2006 et 276 % pour celui qui partira en 2046. Ce constat balise considérablement les choix qui doivent être faits.

La CSN va donc proposer d'aborder différemment le redressement du Régime en explorant l'idée d'utiliser le Fonds des générations comme outil de financement plus équitable. Le fait de ne pas avoir financé adéquatement les bénéfices accordés par la RRQ représente une dette pour les générations à venir. Il apparaît indiqué d'utiliser le Fonds des générations pour supporter les paiements

nécessaires pour les 30 prochaines années sans faire porter un fardeau trop lourd aux plus jeunes. La CSN croit, dans ce contexte, que la hausse de cotisation projetée par la Régie doit n'être que temporaire et combinée à un financement additionnel provenant du Fonds des générations.

D'autres propositions avancées posent aussi des problèmes d'équité non seulement pour les jeunes, mais aussi pour les femmes et les personnes vulnérables. Nous reconnaissons que le marché du travail ou encore l'espérance de vie ont considérablement changé depuis la mise en place du Régime en 1966. Si nous sommes disposés à accepter une modernisation de la RRQ, nous exigeons cependant fermement que les nouvelles réalités (soins à un enfant malade, proche aidant auprès d'une personne à charge, retour plus fréquent aux études) soient aussi prises en compte. Nous refusons une modernisation à la pièce qui continuerait de faire l'impasse sur ces réalités pourtant criantes dans le monde d'aujourd'hui.

L'ensemble de ces réflexions a conditionné notre appui ou notre refus de certaines propositions concernant le nombre d'années requis pour toucher la pleine rente, la rente du conjoint survivant, la rente d'invalidité, la perspective pour une seule cohorte d'âge de toucher sa rente de la Régie tout en continuant à travailler.

La CSN réitère sa conviction qu'un régime à 3 piliers (RRQ, PSV et régime d'entreprise) constitue toujours la voie la plus porteuse à la condition d'élargir les régimes complémentaires à tous les salarié-es et d'innover en mettant en place des régimes interentreprises ou encore des régimes sectoriels. À cet égard, des changements majeurs s'imposent et nous en revendiquons.

Régime forestier

Le gouvernement du Québec entend également adopter le projet de loi n° 57 sur l'occupation du territoire forestier. Dans notre mémoire déposé le 8 septembre dernier, nous avons insisté pour que la réforme permette de concilier les intérêts de l'ensemble des intervenants et des usagers de la forêt. Le projet de loi tend vers cet équilibre entre la protection de la ressource et les intérêts des différents acteurs. Cependant, nous n'accepterons pas une réforme qui escamote la question des relations de travail. En 1986, cette question avait été laissée en plan, ce qui a causé de nombreux problèmes aux travailleurs et à leur organisation. Nous exigeons que la présente réforme s'engage dans une toute autre voie et que, cette fois-ci, les ajustements nécessaires soient apportés au Code du travail de manière à assurer aux travailleurs un réel accès au droit d'association et aux travailleurs sylvicoles des conditions de travail décentes à l'heure même où la réforme exige d'eux une professionnalisation grandissante de leur métier et où la relève est particulièrement peu présente dans ce secteur.

L'expérience des 100 dernières années montre que l'industrie forestière ne peut assurer la pérennité de la ressource et qu'en ce sens une réforme qui sépare l'aménagement de nos forêts de l'approvisionnement des usines s'impose.

Au fédéral

Au fédéral, on assiste à la reprise de la même pièce en plusieurs actes. Des élections seront-elles déclenchées cet automne ? ou les ultra-conservateurs courtisent-ils les mauvais socialistes et les méchants séparatistes pour obtenir un sursis ? Grâce à des mesures édulcorées qui récompensent les bons chômeurs et une motion visant à mettre en œuvre certaines mesures du budget, dont le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, le gouvernement a réussi, une fois de plus, à gagner du temps. Ce n'est que partie remise.

International

Le sommet du G-20 qui aura lieu cette semaine à Pittsburgh représente un moment déterminant dans la lutte pour sortir de la crise. Alors que les pays ne semblent pas s'entendre sur les mécanismes à mettre en place pour réguler le système financier mondial, la Confédération syndicale internationale (CSI) exhorte le G-20 à mettre la question de l'emploi au cœur de son agenda. En effet, si les avis sont partagés sur la fin ou non de la récession, force est de constater que le chômage continue et continuera d'augmenter au cours de l'année 2010. Pour la CSI, les pays du G-20 doivent s'engager à mettre en place de véritables politiques publiques et sociales pour soutenir celles et ceux qui perdent leur emploi.

Au Honduras, près de trente ans après la fin des régimes dictatoriaux, les militaires sont sortis à nouveau de leur caserne pour provoquer un coup d'État contre le président démocratiquement élu Manuel Zelaya. Troisième pays le plus pauvre du continent latino-américain, le Honduras reste l'affaire d'une poignée d'oligarchie familiale qui contrôle les entreprises et les médias. C'est la veille d'une consultation populaire sur une éventuelle réforme de la constitution que l'armée a littéralement kidnappé le président pour le déporter dans un autre pays. Selon la Confédération syndicale des travailleurs des Amériques, le rapprochement du nouveau président avec la nouvelle gauche latino-américaine et la mise en place d'une série de mesures sociales visant à mieux soutenir la population dans un contexte de crise, sont les véritables raisons qui ont motivé cette action antidémocratique. Une campagne est actuellement en cours pour soutenir les forces syndicales et populaires qui supportent le président déchu. Saluons d'ailleurs ce matin son retour au pays. La CSN s'est jointe aux efforts de la CSI pour soutenir nos partenaires du mouvement syndical hondurien. Une question de privilège sera présentée lors du présent conseil confédéral.

Rappelons que la CSN et la FTQ sont sorties publiquement la semaine dernière pour dénoncer la volonté du gouvernement Harper de ratifier en toute vitesse l'accord de libre-échange avec la Colombie. La CSN mène depuis quelques années

cette bataille dans le but de faire avancer la question des droits humains dans ce pays qui a le triste record d'assassinats politiques contre les militants syndicaux. Nous invitons le Parlement canadien à rejeter cet accord et à exiger formellement du gouvernement colombien des mesures qui permettront de garantir les droits de la personne et le respect des normes internationales du travail.

Forum social québécois

Le 2^e Forum social québécois se tiendra du 9 au 12 octobre à Montréal et réunira des militantes et des militants de différents horizons pour débattre d'une alternative au modèle actuel de développement économique. Fort du succès du premier FSQ, la CSN a appuyé sans hésitation ce deuxième événement qui permettra la tenue de plus de 300 ateliers qui débattront notamment de la crise actuelle et des moyens à mettre en avant pour que la construction d'un autre monde soit possible. La CSN sera présente dans plus de 25 ateliers, rencontres et rassemblements et invite l'ensemble du mouvement à faire de ce Forum social québécois un événement fort de la rentrée 2009 ! La tenue du conseil international du Forum social mondial sera un moment fort de cette grande assemblée altermondialiste. Nous ferons le point lors de ce présent conseil.

Holiday Inn Longueuil

La CSN est fière de souligner de nombreux règlements intervenus au cours de l'été. Après 13 mois de lock-out, les employé-es du Holiday Inn de Longueuil sont de retour au travail. Le 21 août dernier, une entente de principe a été entérinée par les travailleuses et les travailleurs dans une proportion de 84 %. Dans cette négociation coordonnée entreprise en 2008 par la Fédération du commerce, trois syndicats sont toujours à la recherche d'une entente : le Mahi, le Ritz-Carlton et le Château-Cartier de Gatineau, nous leur disons solidarité.

Entrepôt Métro

Les 145 membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses d'Épiciers-Unis Métro-Richelieu Newton Québec ont conclu une nouvelle convention collective qui comporte de nombreuses avancées dont la conciliation famille-travail, la protection contre la sous-traitance, des améliorations pour la retraite et 20 % d'augmentation salariale sur 8 ans. Le syndicat avait déclenché une grève de deux heures le 2 juillet, qui s'était transformée en lock-out qui a duré quatre semaines. Bravo !

Alimentation

Les employé-es du IGA Verreault de La Baie ont accepté une nouvelle convention collective, qui prend fin en 2014 et qui inclut tout comme celles des travailleurs du groupe Loblaws, Maxi et Maxi et compagnie du Saguenay Lac Saint-Jean, des augmentations salariales de 3 % par année, des clauses concernant la conciliation famille-travail, l'arbitrage médical, une bonification du REER, des vacances ainsi qu'une meilleure accessibilité à l'assurance collective pour les salarié-es à temps partiel. Il s'agit du deuxième règlement à survenir dans le cadre de la ronde de négociation coordonnée amorcée l'automne dernier par 36 syndicats affiliés à la Fédération du commerce. Notons que les travailleurs du Super C de Chicoutimi sont en grève générale illimitée, et ce, depuis le 1^{er} juillet.

Paramedics

Le 10 juillet dernier, les représentants des syndicats du secteur préhospitalier convenaient d'une entente de principe concernant une nouvelle échelle salariale et des modalités d'intégration dans celle-ci en fonction de l'expérience, de la scolarité et de la formation de chaque salarié. Cette échelle constitue une avancée significative pour le secteur : plus de 6 \$ l'heure au dernier échelon et une pleine reconnaissance professionnelle du titre d'emploi de paramedics-soins primaires. Les représentants de la CSN ont conduit cette négociation avec rigueur en fonction des mandats dégagés par les syndicats du secteur. L'entente de principe a été adoptée par une majorité de membres et de syndicats depuis.

Malgré cela, certaines directions syndicales laissent sous-entendre qu'elles n'étaient pas associées à cette entente et qu'il y a toujours place à la bonifier. Ce discours sert des intérêts cachés alors que s'ouvre en octobre une période de changement d'allégeance. Avec la direction de la FSSS, nous entendons réagir et rectifier le tir au besoin pour qu'une information juste circule parmi les membres.

La FNEEQ

Enfin soulignons l'extraordinaire poussée d'expansion que connaît actuellement la FNEEQ avec l'arrivée de trois autres syndicats qui ont quitté les rangs de la FAC. Je salue très chaleureusement les enseignantes et les enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, ceux du Cégep André-Laurendeau et hier, ceux du Cégep de Jonquière. À croire que les épouvantails, à savoir que je gère la CSN à coup de mot d'ordre, ça ne pogne pas. Depuis 2006, cinq autres syndicats affiliés à la Fédération autonome du collégial ont quitté les rangs d'une FAC qui a maintenant décidé de se saborder. C'est un score de 8/8 pour la FNEEQ. Bravo et surtout saluons le vent d'unité syndicale qui anime ces groupes.

Luttes syndicales

J'aimerais offrir toute notre solidarité aux travailleurs de deux groupes en lock-out de la FNC, les travailleurs du *Journal de Montréal* et ceux des *Éditions du Réveil* au Saguenay. Plusieurs syndicats de la FNC seront en négociation cette année, notamment à Radio-Canada et à *La Presse*, le tout dans un climat marqué

par les compressions budgétaires et le phénomène de concentration et de convergence des médias qui pose toute la question du droit du public à une information de qualité. Ce sera d'ailleurs le thème de notre formation demain après-midi.

À *La Presse* s'ajoute une attitude tout à fait méprisante de la part de l'employeur qui continue à se fermer à toute transparence économique alors qu'il demande à ses salarié-es de très importantes concessions sur leur salaire et autres bénéfices acquis. Pourquoi les salariés seraient-ils dans l'obligation de faire un acte de foi, alors que les livres vont s'ouvrir tout naturellement quand il s'agit d'une banque, pour d'autres types de transactions avec des pairs ? Est-ce à dire qu'on peut être moins exigeant pour un contrat avec les travailleurs que pour toute autre transaction à caractère commercial ? Il me semble qu'on peut ici apprécier toute la démesure, toute l'énormité d'une menace de fermeture devant une simple exigence de transparence.

Deux autres lock-out persistent depuis plus d'un an au Roi du Coq Rôti en Estrie et à la Société des casinos. J'en appelle, une fois de plus, à la bonne foi des employeurs à l'égard de ces deux lock-out qui n'auraient même jamais dû exister.

En terminant, je veux saluer la doyenne de nos présidences de fédération. En effet, Ginette Guérin a annoncé son départ à la retraite après 21 ans à la barre de la FEESP. C'est un phare qui nous quitte. Merci Ginette pour ton engagement et ta droiture à l'égard des syndicats et de la CSN. Bonne retraite et bonne chance dans tous tes projets.

Là-dessus, je vous souhaite une bonne rentrée et un bon conseil confédéral !

Vive la CSN !

Claudette Carbonneau
Présidente de la CSN



Conseil confédéral
Palais des congrès de Montréal
22 et 23, 24 septembre 2009

	Horaire des séances		Horaire des pauses santé	
22 septembre	10 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30		
23 septembre	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30	10 h 15 à 10 h 30	15 h 45 à 16 h
24 septembre	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30	10 h 30 à 10 h 45	15 h 45 à 16 h

Projet d'ordre du jour

Le mardi, 22 septembre 2009

- 10h
1. Mot de la présidente
 2. Accréditation des délégué-es
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal de la réunion des 17 et 18 juin 2009
 5. Analyse de la conjoncture
 6. Priorités 2009-2010
 7. Rapport-étape sur le plan de mise en œuvre des propositions du 62^e Congrès :
 - Conciliation famille-travail (guide pour les assemblées)
 8. Mémoire sur le Régime de rentes du Québec
 9. Mémoire sur le projet de loi n^o 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier
 10. Élections aux comités confédéraux : condition féminine, jeunes

Le mercredi, 23 septembre 2009

11. Centraide
12. Vote obligatoire
13. Campagne internationale sur le travail décent
14. AQOCI
- 11 h 30 15. Conflits en cours et questions de privilège
- 14 h 30 16. Formation politique : médias et démocratie à travers la crise
17. Semaine nationale sur la santé et sécurité au travail

Le jeudi, 24 septembre 2009

18. Forum social québécois
19. Secteur public
20. Élections fédérales
21. Dépôt de mémoires
22. Divers



**Confédération
des syndicats nationaux**

Analyse de la conjoncture

Conseil confédéral
Québec, 22 et 23 septembre 2009

Table des matières

Préambule	473
I. Conjoncture internationale	474
A) Repères politiques.....	474
États-Unis : que fait Obama?.....	475
Copenhague et l'environnement.....	476
Piètre figure du Canada au plan international	476
De grands enjeux pour le mouvement syndical	477
B) Repères économiques.....	478
Malgré quelques signes d'embellie, la reprise mondiale sera très lente!...478	
Intervention des gouvernements, oui, mais...!	479
Au-delà du discours, examinons les mesures concrètes.....	480
Certains apprennent de leurs erreurs, d'autres sont condamnés à les répéter!.....	481
II. Conjoncture canadienne	483
A) Repères politiques.....	483
Un gouvernement minoritaire... heureusement.....	483
Les coudées franches.....	483
Et pourquoi pas des élections?.....	484
Le Québec moins attrayant	484
Finances publiques.....	485
B) Repères économiques.....	486
Le pire est passé, mais pas de reprise avant 2010!	486
L'emploi	488
III. Conjoncture québécoise.....	488
A) Repères politiques.....	488
Le style papillon.....	488
L'aile jeunesse des partis.....	489
Les finances publiques.....	489
Un débat public.....	490
Les Partenariats public-privé	490
L'éthique et la gouvernance	490
Le régime forestier	490
Le régime minier	491
L'éducation.....	491

La santé et les services sociaux.....	492
Le système de retraite	493
B) Repères économiques.....	493
L'emploi	494
IV. Conjoncture syndicale.....	496
La syndicalisation.....	496
Enseignantes et enseignants du collégial	497
Construction.....	497
Secteur public	498
Autres dossiers	498
V. Les relations de travail	498
A) Les ententes négociées au Québec	498
Les négociations à venir	499
B) Les conflits de travail au Québec	500
C) Les travaux du Comité consultatif de la main-d'œuvre et du travail (CCTM)	501
D) Les recours juridiques	502
E) Autres dossiers	502
F) Activités internes.....	503
Les congrès des fédérations.....	503
Les congrès des conseils centraux.....	503
Le rassemblement des jeunes	503
Renouvellement de la main-d'œuvre.....	503
La convention collective des salarié-es du mouvement.....	503

Mise en garde aux lectrices et aux lecteurs

La conjoncture est une situation qui, par définition, évolue rapidement. Au moment où vous lirez ces lignes, elle ne sera sans doute plus la même pour certains thèmes traités dans le texte.

Préambule

Il y a un an notre lecture de la conjoncture nous amenait à définir le déploiement de trois crises à l'échelle mondiale. Une crise énergétique, qui avec la hausse du prix du pétrole et la spéculation boursière, en avait entraîné une deuxième, alimentaire celle-là, notamment avec le détournement de la production du maïs pour en faire de l'éthanol.

Enfin une crise financière et économique qui ne dévoilerait sa véritable ampleur et ses terribles conséquences que dans les mois suivants.

Aujourd'hui.....

Après les interventions gouvernementales à l'échelle mondiale pour soutenir l'économie à coup de milliers de milliards de dollars en programmes de relance de tout ordre.

Après l'injection massive de fonds publics dans des institutions financières dont les liquidités s'étaient asséchées.

Après qu'aux États-Unis, là où la simple évocation du mot *socialisme* fait frémir, des navires amiraux de l'industrie automobile et du capitalisme triomphant ont été pratiquement nationalisés (au point où certains soirs, on entend parfois le rire de Fidel Castro jusqu'aux côtes de la Floride).

..... Où en sommes-nous?

Les pistes de sortie de crise que la CSN a définies en début d'année, à l'instar d'autres organisations dans le monde, ont toutes comme objectif ultime d'éviter de retomber dans les mêmes ornières qui nous ont conduits là où nous sommes et appellent à des changements profonds. Bref, sortir de la crise plus solidaires!

D'ailleurs au moment même où nous entreprenions ces réflexions, de divers horizons provenaient des déclarations de représentants gouvernementaux, d'experts ou de dirigeants d'institutions financières qui paraissaient résolus dorénavant à mieux encadrer ce capitalisme financier qui venait de prouver son incapacité à s'autoréguler.

Le constat était bien obligé surtout de la part de naufragés que les gouvernements venaient tout juste de sauver de la noyade.

Avec les spectaculaires leçons de cette crise, nous étions en droit d'espérer que l'utilité du rôle de l'État recouvre quelques-unes de ses lettres de noblesse.

Cependant, les diverses réactions fiévreuses aux premiers signes de reprise des activités boursières semblent indiquer que les bonnes résolutions ne furent pour plusieurs que des actes de contrition bien fugaces.

Il nous faudra être vigilants et rappeler constamment aux mémoires si rapidement défaillantes comment nous en sommes venus là. De plus, si reprise il y a, celle-ci devrait d'abord se faire sentir dans l'économie financière et elle ne sera reconnue qu'à partir de repères plutôt hermétiques pour le commun des mortels.

Or pendant ce temps-là, l'économie réelle demeure exsangue. Les pertes d'emplois ne se résorbent pas, le taux de chômage augmente et les pressions sur les conditions de travail et sur les services publics s'accroissent.

Directement lié à cette crise financière et économique, l'état des finances publiques constitue un autre enjeu majeur de la conjoncture des prochains mois.

Tant à Québec qu'à Ottawa, les gouvernements sont aux prises avec des déficits budgétaires importants, situations que nous n'avons pas connues depuis plusieurs années.

Ces déficits sont attribuables évidemment à des éléments conjoncturels, mais les choix fiscaux de la dernière décennie, particulièrement, ont accentué la pression sur la structure même des revenus publics. Aux deux paliers gouvernementaux, les plans annoncés de retour progressif à l'équilibre budgétaire impliqueront dans les prochains mois, des choix politiques qui pèseront lourd sur notre édifice social, et ce, pour plusieurs années.

La fiscalité, la tarification, les missions de l'État, le niveau des dépenses publiques, les transferts fédéraux et la dette seront donc à l'ordre du jour.

À travers ces enjeux bien concrets, doit s'ouvrir un large débat public sur l'organisation politique, sociale et économique de la société que nous voulons.

Finalement dans cette tourmente près des 2/3 des membres de la CSN, tant du secteur public que privé, auront à renouveler leurs conventions collectives. Cela constitue en soi un défi, surtout dans un contexte où la crise, que nous vivons depuis plusieurs mois, influe sur les emplois et les conditions de travail de milliers de nos membres dans les secteurs manufacturier, du papier et de la forêt et des communications. De plus, l'état des finances publiques est déjà invoqué par le gouvernement à l'aube de la négociation du secteur public et parapublic.

I. Conjoncture internationale

A) Repères politiques

Si la crise économique transcende les États et affecte l'ensemble de la population mondiale, force est de constater qu'une multitude d'enjeux et d'événements plus ciblés auront un impact considérable à l'échelle globale et détermineront sans aucun doute la nature de « la sortie de crise ». L'actuel président des États-Unis

porte un lourd fardeau sur ses épaules dans la mesure où le positionnement de la Maison Blanche, dans bon nombre de dossiers internationaux et nationaux, sera déterminant pour l'ensemble de la planète.

Bien que le poids des États-Unis dans les crises actuelles (économique, militaire et environnementale) est considérable, il ne faut pas sous-estimer les changements politiques en cours en Europe et en Amérique latine et qui ne sont pas particulièrement synonymes de « virage à gauche ». À cet égard, les résultats de la dernière élection européenne sont un peu à l'image de la déconfiture des socialistes sur l'Ancien Continent. De plus, la présence d'une large majorité de gouvernements conservateurs en Europe (21 sur 27) laisse présager quelques moments difficiles pour permettre la reconfiguration de la mondialisation sur de nouvelles bases.

En Amérique latine, le récent coup d'État au Honduras et le retour possible de la droite en Argentine, au Chili, en Uruguay et, peut-être même, au Brésil sont inquiétants dans la mesure où les économies latino-américaines peuvent jouer un rôle certain dans la redéfinition de nouvelles règles dans la gouvernance mondiale.

États-Unis : que fait Obama?

L'élection de Barak Obama en novembre 2008 a suscité un sentiment d'espoir politique rarement ressenti au cours des dernières années. Tant aux États-Unis qu'ailleurs dans le monde, les attentes fondées à l'endroit du nouveau président ont largement dépassé les capacités réelles pour un seul homme de changer radicalement l'héritage laissé par G.W. Bush. Néanmoins, le nouveau président a rapidement inscrit à l'ordre du jour des questions majeures comme celles de la finance et de la santé. Souhaitant ainsi mettre de l'ordre dans les pratiques scandaleuses qui ont toujours cours à Wall Street, Obama remet en question toute la logique sur laquelle repose la pratique des financiers.

Par ailleurs, au chapitre de la santé, assurer une couverture médicale accessible à tous les Américains représente un défi social et politique titanesque sur lequel d'autres administrations se sont cassé les dents!

Avec un taux de chômage qui dépassera les 10 % à la fin de l'année 2009 et un déficit fédéral record de 1000 milliards \$, le nouveau président des États-Unis aura fort à faire pour tenir le cap dans la tourmente actuelle. Les observateurs s'entendent pour dire que le véritable défi du nouveau président se situe davantage sur le terrain national. Campagne mensongère fortement médiatisée, montée de l'extrême droite et détermination du grand capital à faire de Barak Obama l'ennemi public numéro un, que l'on traite sans nuance de socialiste et même de fasciste. Si Obama reste populaire dans l'opinion publique (55 %), il a tout de même perdu 10 points depuis janvier dernier.

À l'échelle internationale, le nouveau président a posé certains gestes d'ouverture, notamment à l'endroit du Moyen-Orient, tentant ainsi de détendre les relations avec des pays comme l'Iran et d'envoyer un signal d'ouverture dans le conflit historique entre les Palestiniens et les Israéliens. Néanmoins, si le retrait des troupes en Irak marque une certaine rupture avec l'administration Bush, le redéploiement des forces armées en Afghanistan suscite l'opposition dans la mesure où l'omniprésence militaire des Occidentaux n'a pas donné les résultats escomptés. La prévisible réélection du président Karzaï, qui s'est déroulée dans un contexte extrêmement difficile pour la population locale, démontre clairement que la démocratie occidentale peine à s'imposer dans un pays pauvre et en guerre depuis plus de trente ans. Au rythme où vont les choses, cette région demeure une véritable poudrière et elle pourrait devenir le nouveau Vietnam des Américains.

Copenhague et l'environnement

Le Sommet de l'ONU (convention-cadre des Nations Unies) à Copenhague, qui aura lieu en décembre prochain, représente sans aucun doute le rendez-vous le plus déterminant à l'échelle internationale en ce qui a trait à la lutte contre le changement climatique. L'élaboration d'un nouveau traité international qui succèdera à l'actuel protocole de Kyoto sera au cœur de cette rencontre et couvrira la période 2013–2020.

L'enjeu est de taille dans la mesure où les principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre GES (Chine 21 %, États-Unis 20 % et Union européenne 14 %) devront nécessairement être dans le coup et s'engager réellement sur le terrain de la réduction des émissions. Dans un contexte de crise économique majeure où il est toujours difficile de concilier développement économique et écologie, il apparaît que les négociations seront complexes, car il faudra concilier les positions occidentales particulièrement avec celles des économies émergentes.

En juillet dernier, lors du Sommet du G8 en Italie, les pays se sont entendus pour stabiliser l'augmentation de la température (pas plus de 2 degrés Celsius d'ici la fin de ce siècle) en refusant toutefois de donner des indications claires sur les moyens qui seront mis en œuvre pour y parvenir, ce qui a fait dire au secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon « que les résultats du G8 sont insuffisants ». Les prochaines rencontres du G20 et de l'assemblée générale de l'ONU seront, avant le Sommet de Copenhague, des rencontres cruciales pour l'avancement ou non de propositions concrètes. Le G20 devra formuler des propositions sur le financement de la lutte contre le changement climatique tandis que l'ONU devra définir plus clairement les objectifs à atteindre dans la réduction des GES.

Piètre figure du Canada au plan international

Au chapitre de l'environnement, le gouvernement canadien continue de faire piètre figure. Dès la clôture du Sommet du G8, le gouvernement de Stephen Harper s'est désolidarisé de l'entente globale, rejoignant ainsi la position peu enviable de la Russie, en banalisant l'importance de la démarche. Un peu comme ils l'ont déjà fait

en ce qui concerne le protocole de Kyoto alors que le Parlement canadien l'avait ratifié, les conservateurs préfèrent continuer d'accorder des aides fiscales aux pétrolières. Avec les mesures trop timides de son dernier budget, le gouvernement fédéral a raté une occasion de lancer un signal clair au nouveau président américain, qu'il était prêt à le suivre dans sa détermination à faire de l'objectif du développement durable une réalité.

Sur le plan des droits humains, alors que le président Obama ferme les prisons de Guantanamo et d'Abou Ghraib, le Canada demeure fidèle élève de l'ancienne administration Bush qui n'a pas hésité à bafouer les droits fondamentaux dans sa guerre au terrorisme. Le cas du jeune Canadien Omar Khadr emprisonné depuis 2002 à la prison de Guantanamo démontre à quel point le gouvernement de Stephen Harper a adopté la même médecine que les néoconservateurs américains. Malgré une décision récente de la Cour fédérale, confirmant que le refus de rapatrier le jeune Khadr constitue une violation de la Charte des droits et libertés, Ottawa s'entête à maintenir sa position rétrograde et porte la cause en Cour suprême persistant à imposer deux types de citoyenneté pour les ressortissants canadiens.

Au plan du commerce international, le Canada poursuit sa quête d'accords commerciaux avec les pays d'Amérique latine. Tandis que le Parlement canadien devrait ratifier cet automne les accords de libre-échange avec le Pérou, le Panama et la Colombie, le gouvernement duplique l'ALENA en donnant d'abord et avant tout primauté aux entreprises et aux investisseurs. La faiblesse de ces accords en matière de droits humains et environnementaux rappelle que les intentions visées par le vieux projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) passent maintenant par la négociation bilatérale avec de petites économies qui ne font pas le poids.

En matière de traité commercial, le gouvernement libéral de Jean Charest fait des pieds et des mains pour que le Canada négocie un traité commercial avec le marché européen. Ce serait le premier traité commercial entre l'Union européenne et un pays industrialisé. À la demande de l'Union européenne, les provinces seront pour la première fois présentes à la table portant sur les compétences qui relèvent d'elles, telles que le commerce des services, les investissements, les marchés publics et la main-d'œuvre.

Ces sujets considérables devront faire l'objet d'une attention particulière, notamment dans les domaines du travail et des politiques publiques. Le ministère des Relations internationales (MRI) est ouvert à l'élaboration d'une charte sur le travail. Des consultations publiques auront lieu cet automne.

De grands enjeux pour le mouvement syndical

- Si le mouvement syndical international invite à une mobilisation entourant le Sommet de Copenhague sur l'environnement, il est certain que le gouvernement

canadien devra faire l'objet d'une attention particulière de notre part. Une recommandation de la Confédération syndicale internationale (CSI) proposant le concept de « transition juste » met l'accent sur « l'emploi vert », la promotion des services publics et la consultation de la société civile particulièrement les ONG et les syndicats.

- Le 2^e Congrès de la Confédération syndicale internationale (CSI), qui se tiendra en juin 2010 à Vancouver sous le thème *Maintenant le peuple – de la crise à la justice mondiale*, sera une occasion intéressante de faire le point sur le premier mandat de notre organisation. Créée en novembre 2006, la CSI a déjà mis en place quelques chantiers syndicaux qui visent le renforcement du mouvement syndical dans un contexte de mondialisation et de crise néolibérale. Au moment où l'Organisation internationale du travail (OIT) prévoit plus de 50 millions de chômeurs à l'échelle mondiale, il sera opportun de renforcer notre action nationale et internationale au regard des enjeux liés au travail décent et à la promotion du pacte mondial sur l'emploi adopté lors de la 99^e Conférence de l'OIT (mai-juin 2009). Un processus de consultation ouvert nous invite à soumettre notre contribution à la rédaction du rapport final que le secrétaire général, Guy Ryder, présentera au congrès.
- Enfin, rappelons que le deuxième Forum social québécois se tiendra à Montréal en octobre prochain. Fort du premier événement de ce genre qui avait réuni plus de 5000 participants en 2007, les altermondialistes seront cette fois-ci invités à débattre entre eux dans un contexte mondial de crise économique. Mentionnons que pour l'occasion le conseil international du Forum social mondial se tiendra à Montréal juste avant le Forum social québécois réunissant plus d'une centaine d'invités internationaux.

B) Repères économiques

Malgré quelques signes d'embellie, la reprise mondiale sera très lente!

Au début de la crise en août 2007, certains économistes (issus pour la plupart des milieux syndicaux ou universitaires) avaient sonné l'alarme, voyant là les limites du modèle économique prôné par les tenants du néolibéralisme. Les économistes du courant dominant avaient plutôt banalisé les conséquences de cette crise tablant alors sur un repli de courte durée de l'économie américaine qui se résorberait sans trop laisser de trace sur l'économie réelle.

Mais contrairement à ce que ces économistes prévoient, l'éclatement de la bulle immobilière, débutée en août 2007 aux États-Unis s'est transformée en crise financière puis en crise économique mondiale.

Cette crise, tout comme celle des années 30, nous révèle des déséquilibres économiques profonds. Un peu partout à travers le monde nous avons été témoins d'application de mesures visant la déréglementation, la privatisation, une plus

grande flexibilité du marché du travail ainsi que d'un contrôle obsessif des déficits et de la dette publique, etc.

Le résultat de ces réformes structurelles est désolant : dans les pays avancés, les salaires ont stagné au cours des 25 dernières années et le recours au crédit et à l'endettement est devenu le principal stimulant de la croissance. Pendant ce temps, la rémunération moyenne des patrons des grandes sociétés représente plus de 250 fois la rémunération moyenne des travailleurs.

On recense actuellement plus de 1,2 milliard de travailleurs pauvres¹ dans le monde surtout dans les pays en développement et émergents, où les filets de sécurité sociale sont incomplets ou inexistants et l'Organisation internationale du travail (OIT) estime que plus de 200 millions de travailleurs pourraient s'ajouter cette année.

Intervention des gouvernements, oui, mais...!

« Il est peu de points de repère plus couramment invoqués dans la vie que les leçons de l'histoire. Ceux qui ne la connaissent pas sont condamnés à la répéter ».

*John Kenneth Galbraith,
professeur Harvard University*

Contrairement aux crises passées, cette fois, les gouvernements et les banques centrales ont réagi plus rapidement. Même les économistes orthodoxes revendiquaient l'intervention de l'État et l'OCDE² pressait les gouvernements d'intervenir par des mesures de relance.

On aurait pu penser que le monde avait pris conscience des effets pervers et non souhaitables de ce modèle de développement et que la table était mise pour un nouveau modèle de croissance plus juste et plus soutenable. Le sommet social du G8 des ministres de l'Emploi, en mars dernier, a même reconnu que « de bonnes politiques macroéconomiques doivent être liées à des politiques sociales et de l'emploi qui combattent le chômage³ ».

Les crises antérieures nous enseignent que le décalage moyen entre le redressement de la production et la reprise de l'emploi est de quatre à cinq ans et que toute tendance vers une hausse significative du chômage, et notamment celui de longue durée, est extrêmement difficile à renverser.

¹ Personnes vivant avec moins de 2,00 \$/jour.

² « Réponse stratégique de l'OCDE à la crise financière et économique », OCDE, 2009.

³ G8 Social summit, *People First, Tackling Together the Human Dimension of the Crisis*.

Pourtant selon un rapport de l'OIT, à ce jour les plans de relance portent une attention insuffisante à l'emploi et à la protection sociale et seule la moitié des pays étudiés ont annoncé des mesures de stimulation du marché du travail⁴.

Sur le plan de la réglementation du marché financier, il n'y a pas lieu non plus de crier victoire si les engagements pris lors du sommet du G20 à Londres constituent des progrès, ils restent à être concrétisés. De plus, ces engagements excluent toujours la plupart des pays en développement et ne couvrent pas la réglementation des caisses de retraite, la protection des consommateurs et la finance solidaire.

***Au-delà du discours,
examinons les mesures concrètes...***

Malgré les interventions des banques centrales et des gouvernements qui ont engouffré d'énormes ressources financières, la situation de l'économie mondiale demeure précaire. Bien sûr, l'effet des plans de relance n'est pas immédiat, mais il faut aussi considérer le choix des mesures privilégiées.

Selon une étude de l'OCDE⁵, une augmentation des dépenses budgétaires de 1,00 \$ fera croître le PIB du même montant, tandis qu'une baisse des impôts et des taxes du même ordre engendrera une majoration du PIB de 0,50 \$.

Parmi les dépenses, les programmes pour le marché du travail, les dépenses en appui aux services d'emploi publics, les mesures sociales pour les groupes vulnérables et les dépenses d'infrastructure qui privilégient l'emploi sont plus efficaces pour la création d'emploi et sont capitales pour assurer une reprise fondée sur un modèle de développement juste et équitable.

Or, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, on constate que la baisse des impôts et des taxes représente 34 % des mesures de relance, comparativement à 14 % pour les mesures liées au marché du travail⁶.

Baisse des impôts et taxes : 34 %
Autres dépenses : 37 %
Mesures liées au marché du travail : 14 %
Mesures relatives aux infrastructures : 15 %

⁴ Lutter contre la crise financière et économique par le travail décent, Bureau international du travail, mars 2009.

⁵ Perspectives économiques de l'OCDE, Chapitre 3, p.118.

⁶ Conférence de l'Organisation internationale du travail (OIT), présentation du Bureau international du travail, juin 2009, Genève.

***Certains apprennent de leurs erreurs,
d'autres sont condamnés à les répéter!***

Les stratégies de sortie de crise actuellement étudiées par le Fonds monétaire international (FMI) et l'OCDE reprennent les mêmes recettes du passé. Les réponses de ces deux organismes, quant aux énormes déficits publics, se traduisent par des mesures « de repli » qui réduiraient les dépenses publiques, notamment dans les domaines de la santé et des retraites, et par un accroissement du rôle du secteur privé. Nous devons être vigilants et veiller à ce qu'au niveau national ces mesures ne soient pas privilégiées!

○ *Lueur de reprise lente en vue!*

Grâce au soutien des pouvoirs publics, l'économie mondiale semble se stabiliser, mais la stabilisation demeure inégale selon les pays. La reprise devrait être faible et fragile, et la crise risque de laisser des séquelles économiques et sociales durables. Il est donc périlleux à ce moment-ci de parler de reprise durable. Les mesures de relance privilégiées par les pouvoirs publics, bien qu'aidantes à court terme, n'avaient pas comme objectif de soutenir l'économie sur une longue période, d'autant qu'avec les prévisions de reprise plusieurs gouvernements seront tentés d'arrêter leur soutien trop tôt et provoquer ainsi un nouveau ralentissement.

Au plan international, au-delà des mots, on ne voit pas de changement réel vers un nouveau modèle de développement, plus juste, plus équitable et plus durable. Il est donc très risqué de s'avancer sur le type de scénario de reprise. Cela dépendra des actions prises par les pouvoirs publics et politiques tant au plan international que national.

Comme la situation économique mondiale demeure précaire, les organismes internationaux et nationaux ajustent continuellement leurs prévisions en fonction des nouvelles données, il est donc important de considérer ces prévisions économiques avec beaucoup de prudence.

Prévisions économiques...

Après avoir connu des taux de croissance autour de 5 % avant la crise et de 3 % en 2008, l'économie mondiale se contractera en 2009. On prévoit un repli de l'activité économique mondiale entre 1,4 % et 2,2 % en 2009 et une croissance entre 2,3 % et 2,5 % en 2010⁷.

⁷ Prévisions du FMI, de l'OCDE et de Desjardins.

Tableau 1
Croissance du PIB mondial (ajusté selon la PPA*) et taux d'inflation

Pays ou zone	Poids** (%)	Croissance du PIB réel (%)			Taux d'inflation (%)		
		2008	2009p	2010p	2008	2009p	2010p
Économies industrialisées	51,2	0,7	(3,9)	1,1	3,2	0,1	1,4
États-Unis	21,1	1,1	(3,0)	1,4	3,8	(0,1)	2,0
Canada	1,8	0,4	(2,6)	1,7	2,3	0,0	1,8
Québec	0,4	1,0	(1,7)	1,4	2,1	0,1	1,7
Ontario	0,8	(0,4)	(3,4)	1,3	2,3	0,0	1,5
Japon	6,5	(0,7)	(7,0)	1,3	1,4	(1,2)	(0,6)
Royaume-Uni	3,1	0,7	(3,8)	0,8	3,6	1,6	1,7
Zone euro	15,8	0,5	(4,2)	0,7	3,3	0,4	1,2
Allemagne	4,2	1,0	(6,0)	0,7	2,6	0,3	0,9
France	3,2	0,3	(2,8)	0,8	2,8	0,2	1,1
Italie	2,7	(1,0)	(4,5)	0,7	3,3	0,8	1,6
Autres pays	2,9	1,2	(2,2)	0,7	3,7	0,9	1,5
Économies en développement	48,8	5,4	0,6	3,9	8,8	4,8	4,7
Asie du Nord (Chine, Hong Kong, Inde et Corée du Sud)	18,4	7,6	5,4	6,9	6,4	1,8	2,5
Chine	10,8	9,0	7,5	8,2	5,9	(0,1)	1,5
Inde	4,7	7,4	5,3	6,5	8,1	5,2	5,3
Asie du Sud (Indonésie, Malaisie, Thaïlande et Philippines)	3,4	4,2	(0,8)	3,4	7,8	2,6	3,7
Amérique latine	7,7	4,3	(2,7)	1,6	8,2	5,9	6,0
Europe de l'Est	7,7	4,6	(6,1)	0,8	10,8	7,8	6,7
Autres pays	11,5	3,1	(0,2)	2,9	11,5	6,7	5,7
Monde	100,0	3,0	(1,7)	2,5	4,9	1,5	2,4

p : prévisions; * Parité des pouvoirs d'achat : taux de change d'équilibre entre les monnaies qui assure l'égalité des pouvoirs d'achat entre les pays; ** 2007.
Sources : Banque mondiale, Consensus Forecasts et Desjardins, Études économiques

Source : Desjardins, *prévisions économiques et financières, été 2009*.

Pour les pays industrialisés, qui représentent un peu plus de la moitié de l'économie mondiale, on prévoit une diminution du PIB de 3,9 % en 2009 puis une remontée à 1,1 % en 2010 (voir tableau 1). Le Japon est particulièrement touché par cette crise et pourrait entrer en dépression. La chute draconienne du commerce extérieur explique cette situation.

La zone euro, qui a été gravement éprouvée cet hiver, commencera à se stabiliser. Mais le taux de chômage en forte hausse et la fragilité du secteur financier continueront de miner les perspectives de croissance qui se traduiront par une baisse de l'activité plus sévère qu'aux États-Unis. L'Allemagne est le pays le plus affecté (baisse du PIB de 6 % pour 2009), compte tenu de sa plus grande dépendance au commerce mondial.

Pour les pays émergents et en développement, la croissance devrait retrouver son élan au second semestre de 2009 avec, toutefois, des différences notables entre les régions. Dans l'ensemble, le PIB devrait enregistrer une croissance de 0,6 % en 2009 et de 3,9 % en 2010. La Chine et l'Inde connaîtront les plus hauts taux de croissance de ces pays, alors que ceux d'Europe de l'Est seront les plus affectés.

En Chine, malgré la chute des exportations, on prévoit une croissance de 7,5 % en 2009, comparativement à 9,0 % en 2008, attribuable à de généreuses mesures de relance adoptées par les autorités gouvernementales.

Aux États-Unis, une lente amélioration. Malgré certains indicateurs positifs (confiance des consommateurs et des entrepreneurs), d'autres indicateurs nous envoient des signaux contraires. C'est le cas du taux de chômage et du nombre d'heures travaillées qui ne cessent de se détériorer. On prévoit un taux de chômage au-dessus de 10 % pour l'année 2009. La restructuration du secteur automobile et la crise du secteur immobilier qui perdure influencent négativement le marché du travail et les dépenses de consommation. L'augmentation de l'épargne⁸ des consommateurs à la suite de la perte de valeurs de leurs actifs, la hausse du taux de chômage et le resserrement des conditions de crédit ralentissent d'autant la reprise.

Cependant, le plan de relance commence à porter ses fruits ; selon les estimations du gouvernement américain⁹, la contraction du PIB qui est revenu à 1 % au deuxième trimestre, aurait subi une contraction de 3,3 % n'eût été des mesures de soutien. Mais il ne faut pas sous-estimer les problèmes structurels. La crise hypothécaire, de liquidités ainsi que la crise économique ont laissé de profondes blessures. C'est pourquoi on ne peut s'attendre à une reprise éclatante.

II. Conjoncture canadienne

A) Repères politiques

Un gouvernement minoritaire... heureusement

Le Canada, depuis juin 2004, connaît la plus longue période ininterrompue d'un gouvernement minoritaire à Ottawa, et ce, malgré trois rendez-vous électoraux. Depuis janvier 2006, le Parti conservateur a formé le gouvernement. Lors des dernières élections il y a moins d'un an, en octobre 2008, nous avons qualifié cet appel aux urnes *d'Élection de tous les dangers*. En effet, les quelques mois de gouvernance minoritaire de Stephen Harper nous faisaient craindre le pire si son parti obtenait un mandat majoritaire pour une période de quatre ans. Heureusement, cela ne s'est pas produit et l'attitude subséquente des conservateurs, même minoritaires, démontre que le danger était bien réel.

Les coudées franches

L'attitude arrogante et désinvolte de ce gouvernement, malgré sa situation minoritaire, s'explique par son carcan idéologique aux racines réformistes et par la faiblesse de l'opposition officielle qui a régulièrement contribué à son maintien au pouvoir. Rappelons que l'énoncé économique de Stephen Harper, qui constituait son premier geste politique après les élections d'octobre 2008, avait déclenché une

⁸ Au premier trimestre de 2009, le taux d'épargne était de 4,4 % comparativement à moins de 1 % avant la crise (début 2008). Selon une étude de Desjardins (Les consommateurs américains participeront-ils à la reprise économique?), ce taux devrait passer à environ 6 % au cours des prochains trimestres.

⁹ *Le Devoir*, « Le plan de relance porte ses fruits », vendredi le 7 août 2009.

crise politique majeure et la formation d'une coalition PLC-NPD appuyée par le Bloc Québécois en décembre dernier. Il est d'ailleurs assez ironique de constater qu'en joignant cette coalition, Stéphane Dion, constamment critiqué pour son absence de fermeté face aux conservateurs, a été délogé de la chefferie de son parti dans la foulée de sa première décision audacieuse.

Et pourquoi pas des élections?

Michael Ignatieff, rapidement désigné successeur de Stéphane Dion en janvier dernier, s'est empressé de mettre fin à la coalition en appuyant le budget Flaherty. Dans l'attente d'une fenêtre électorale favorable au PLC, il poursuit jusqu'à maintenant l'œuvre inconfortable de maintien des conservateurs au pouvoir.

Son dernier geste en ce sens concerne le dossier de l'assurance emploi où, contrairement à son engagement, il a renoncé à défaire le gouvernement en juin dernier se contentant de la création d'un comité de travail sur la question. Toutefois, il ne peut repousser indéfiniment la décision et l'automne pourrait bien être l'occasion d'un quatrième rendez-vous électoral en cinq ans à moins que l'épidémie de grippe A(H1N1) ne vienne monopoliser les énergies.

Selon certains sondages, l'hypothèse d'un autre gouvernement minoritaire est tout à fait plausible. Un sondage plus récent laisse cependant entendre que les conservateurs pourraient bien espérer former un gouvernement majoritaire. Si une telle tendance se confirmait, Stephen Harper serait encore plus empressé que les partis d'opposition de provoquer la dissolution du Parlement.

Le Québec moins attrayant

Au lendemain des élections, déçu par les résultats au Québec et constatant que les efforts qu'il avait déployés au cours du mandat précédent n'avaient pas porté leurs fruits, Stephen Harper semblait avoir renoncé à séduire ce village gaulois. De plus, la quantité, mais surtout la qualité de sa députation québécoise ne lui permettait pas d'espérer de meilleur succès, car le charisme d'un Christian Paradis ou d'un Jean-Pierre Blackburn demeure un aspect de leurs personnalités dont le secret est bien gardé.

Le naturel est donc revenu au galop. La nonchalance inacceptable du gouvernement, par exemple dans le traitement de la pénurie d'isotopes médicaux, était déjà bien assez sans que l'arrogance et la rigidité idéologiques s'ajoutent dans un certain nombre de dossiers particulièrement sensibles pour le Québec.

o Radio-Canada

Les coupes de plus de 800 emplois à la Société Radio-Canada constituent ni plus ni moins qu'un démantèlement du diffuseur public ce qui influencera directement et profondément la qualité et la quantité d'informations disponibles, particulièrement en région. Malgré une résolution unanime de l'Assemblée nationale du Québec à

l'effet de préserver la mission de la société d'État, Harper a continué de faire la sourde oreille.

○ *Harmonisation des taxes de vente*

Après que le gouvernement Harper ait conclu une entente de 4,3 milliards avec l'Ontario afin de compenser l'harmonisation de la TPS avec la taxe de vente de cette province, le Québec au même titre (qui perçoit et administre la TPS depuis 1992) attend toujours le versement d'une compensation de 2,6 milliards. Malgré le fait que même le bureau du Conseil privé dans des documents de 2008 soutient que le Québec a droit à cette compensation, le ministre des Finances Jim Flaherty pose des conditions et tergiverse.

Finances publiques

Il aura fallu la crise politique suscitée par l'énoncé économique de novembre 2008 pour que le gouvernement consente à déposer en janvier 2009 un budget contenant un plan de relance digne de ce nom. Cependant, ce budget déficitaire ne proposait aucun changement de cap sur des questions de fond comme la péréquation et les transferts fédéraux pour les programmes sociaux. Il contenait également, fidèle à l'obsession conservatrice, des baisses d'impôt de 11 milliards de dollars sur 2 ans favorisant les contribuables les mieux nantis tout en privant le gouvernement d'autant de leviers pour sortir de la crise.

Rien de concluant non plus du côté de la protection de l'environnement. Les infrastructures vertes ne reçoivent qu'un milliard de dollars sur cinq ans et les mesures pour améliorer l'efficacité énergétique, un maigre 300 millions.

En juillet, le directeur du budget annonçait sur une période de 5 ans des déficits cumulés plus importants (156G \$) que ceux initialement anticipés (85G \$). Il faudra veiller à ce que les stratégies de retour à l'équilibre budgétaire ne se fassent pas en sabrant les dépenses publiques, les transferts fédéraux ou la péréquation.

○ *Secteurs en difficulté*

L'aide aux secteurs économiques en difficulté s'est avérée également insuffisante et inéquitable. L'aide fiscale à l'industrie pétrolière a été maintenue et le seul secteur automobile du sud de l'Ontario a été préféré (4G \$) aux secteurs forestier, minier et des pêches de l'ensemble du Canada (600M \$).

À ce titre, l'aide fédérale tardive de 1 milliard de dollars annoncée en juin dernier pour l'industrie forestière est un programme très ciblé, ne s'adressant qu'aux entreprises (principalement en Colombie-Britannique) qui produisent de la liqueur noire, un sous-produit de fabrication de la pâte, qui est utilisé comme carburant écologique. De plus, ce programme n'a pas encore été approuvé par le conseil des ministres et ne devrait pas l'être avant la fin septembre.

Finalement toujours rien en vue pour les mesures de soutien du revenu pour les travailleurs âgés qui perdent leur emploi.

○ *Assurance emploi*

Enfin au chapitre de l'assurance emploi devant le constat que plus de 50 % des travailleurs ayant cotisé n'y ont pas accès, un large consensus s'est dégagé afin d'améliorer, notamment, les conditions d'admissibilité. Le constat d'échec des travaux du comité PC-PLC sur le sujet n'aura pas empêché Harper de présenter certaines améliorations de dernière minute au régime dans le seul but de rechercher un autre allié. Par ailleurs, ce même Parti libéral qui au milieu des années 90 avait réduit de manière importante les indemnités de l'assurance emploi, semble en voie de faire de l'amélioration du régime l'un des motifs de déclenchement des élections.

B) Repères économiques

Le pire est passé, mais pas de reprise avant 2010!

Indicateurs-clés de l'économie du Canada

	En (%)		Prévisions (%)	
	2007	2008	2009	2010
PIB réel	2,5	0,4	-1,5 à -2,6 ¹⁰	1,7 à 3,0 ¹¹
IPC	2,2	2,4	0,0 à 0,5	1,8 à 2,0
Taux chômage	6,0	6,2	8,0 à 8,6	8,0 à 9,3
USD/CAD	93,2	93,8	0,85 à 0,88	0,90 à 0,97
Pétrole \$US/baril	72	99	60 à 86	78 à 90

Sources : prévisions de RBC groupe financier, Banque nationale, Desjardins, Banque du Canada

Au Canada, comme dans les économies de l'OCDE, l'année 2009 sera en contraction et la reprise prévue pour 2010 sera lente et faible. Seule, la Banque du Canada est plus optimiste en tablant sur une croissance de 3 % pour 2010 ce qui à notre avis est peu probable. Si dans l'ensemble, l'économie canadienne se porte mieux que celle des États-Unis, il n'en demeure pas moins que la hausse du taux de chômage, la forte dépendance envers les États-Unis et la hausse du dollar canadien, ne permettront pas aux effets de la récession de se résorber rapidement.

¹⁰ Si on enlève les prévisions de la Banque nationale pour 2009 les prévisions sont entre -2,3 % et -2,6 %.

¹¹ Si on enlève les prévisions de la Banque du Canada, les prévisions pour l'année 2010 sont entre 1,7 % et 2,5 %.

Encore une fois, on remarque de fortes disparités entre les provinces et les secteurs d'activité. L'Ontario, dont les exportations sont concentrées dans le secteur automobile est durement touchée par la récession. Le Québec semble mieux s'en tirer puisque sa structure industrielle est plus diversifiée (voir tableau 1 en annexe).

Les provinces de l'Ouest, qui dans les dernières années ont connu une forte croissance économique, sont, elles aussi, aux prises avec les effets de la réduction des prix des ressources naturelles. L'investissement non résidentiel est en forte baisse et la bulle de l'immobilier résidentiel s'est dégonflée entraînant de fortes réductions du nombre de mises en chantier. Les provinces bénéficieront par contre de la récente remontée du prix des matières premières.

La Colombie-Britannique a aussi été touchée notamment dans le secteur forestier (qui compte pour le tiers du secteur manufacturier), et dans la première transformation des métaux. Ces difficultés s'atténueront lorsque le secteur du logement aux États-Unis se redressera. À plus court terme cependant les retombées des jeux d'hiver de 2010 donneront un peu de tonus à l'économie.

Les provinces de l'Atlantique devraient mieux s'en tirer que les provinces de l'Ouest et l'Ontario en 2009. Terre-Neuve-et-Labrador sera toutefois plus affectée que la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick en raison de la baisse de production dans le secteur minier et dans le secteur manufacturier. Les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont de plus annoncé de vigoureux plans de stimulation économique qui devraient amoindrir les effets de la récession.

Les points forts

- Augmentation de la confiance des consommateurs et des entreprises
- Redressement du prix des matières premières
- Accroissement de l'impact des mesures de relance
- Amélioration des conditions financières (taux d'intérêt bas, accessibilité au crédit, etc.)
- Un secteur bancaire moins lourdement hypothéqué qu'aux États-Unis

Les points faibles

- La hausse du taux de chômage
- La dépendance économique du Canada envers les États-Unis
- L'appréciation du dollar canadien et la hausse du protectionnisme américain
- Les investissements résidentiels et non résidentiels ne montrent pas de signes de stabilisation
- Le rajustement des stocks n'est pas terminé, ce qui retarde la croissance de la production

L'emploi

Au Canada, la contraction globale de l'emploi pour les sept premiers mois de l'année, est de -1,6 % (-277 700 emplois), par rapport à la même période de l'année 2008. Près des 3/4 de ces pertes d'emplois ont été enregistrées en Ontario (-167,200) et au Québec (-37 100). Sans grande surprise, on constate que ce sont les secteurs de la fabrication (-167 900) et de la construction (-69 800) qui ont été les plus affectés par ces pertes d'emplois. Les secteurs des soins de santé et d'assistance sociale et autres services ont enregistré pour leur part des créations d'emplois de 60 900 et 42 600 respectivement.

Contrairement aux années antérieures, les provinces de l'Ouest ont aussi été touchées. En Colombie-Britannique, le taux de chômage pour le mois de juillet 2009 est passé à 7,8 %, soit une augmentation de 2,5 points de pourcentage depuis le début de l'année. L'Alberta, qui semblait être à l'abri des pertes d'emplois et du chômage et qui présentait même tous les symptômes d'une surchauffe du marché de l'emploi il n'y a pas si longtemps, a vu croître son taux de chômage de 3 points de pourcentage depuis le début de l'année pour le faire passer à 6,6 %, du jamais vu depuis 1996.

III. Conjoncture québécoise

A) Repères politiques

Trois mandats consécutifs pour la même formation politique à l'Assemblée nationale du Québec, c'est du jamais vu depuis plus de 50 ans. Qui aurait pu prévoir que Jean Charest, qui avait su faire si rapidement l'unanimité contre lui quelques mois seulement après son élection d'avril 2003, serait toujours premier ministre du Québec presque 7 ans plus tard ... et qu'il pourrait le demeurer, potentiellement jusqu'en 2012 ou 2013?

Il y a un an nous avons évoqué la transformation extrême de Jean Charest entre son premier mandat majoritaire et son second mandat minoritaire. Lequel de *Jekill* ou de *Hyde* prévaudrait en décembre 2008 dans un gouvernement au troisième mandat et majoritaire celui-là? Pour le moment, il a plutôt développé un style hybride.

Le style papillon

À l'instar du papillon de nuit attiré par la lumière, Jean Charest tourne autour des dossiers grands et petits, sans véritable plan de vol défini. Sa trajectoire est erratique. Il ne se pose jamais très longtemps au même endroit de peur de voir brûler son capital politique. Contrairement à ses interventions de premier mandat, il évite les grands vents en laissant plutôt ses ministres dans la rafale. Préoccupé par la théorie du chaos, il surveille donc le rythme de ses battements d'ailes.

Jean Charest a surtout compris avec les variations dans les sondages depuis toutes ces années et avec les conseils de ses stratèges, que moins il en faisait et plus il était populaire. Cette attitude effacée qui donne le ton, pour le moment, à la gouvernance libérale ne correspond pas, surtout en période de crise, au leadership nécessaire pour prendre des décisions majeures pour l'avenir de l'État.

Tôt ou tard il faudra que des choix difficiles soient faits. À ce moment-là, possiblement dès le prochain budget, parions que la véritable nature du premier ministre et de son parti ressurgira.

L'aile jeunesse des partis

Les regroupements estivaux et très médiatisés des jeunes au sein des partis semblent servir de plus en plus des fins stratégiquement planifiées plutôt qu'une réflexion spontanée de la relève politique.

Par les débats des jeunes libéraux, le gouvernement souhaite sans doute ouvrir la porte dans l'opinion publique à des hausses de tarification.

Les positions primaires des jeunes adéquistes quant à eux (abolition de la formule Rand, privatisation de la SAQ, abolition des cégeps, etc.) s'expliquent peut-être par le fait que ce parti à la recherche d'un chef et de visibilité ait adopté la stratégie médiatique du *parlez-en en mal ou en bien, mais parlez-en*.

Les finances publiques

Le plan de relance contenu dans le dernier budget, tout en visant de bonnes cibles, (notamment, l'introduction d'un nouveau volet au pacte pour l'emploi, un soutien aux entreprises ayant des problèmes de financement, un soutien supplémentaire au développement forestier ainsi que l'aide au développement des technologies de l'énergie verte) demeure modeste notamment à cause des marges de manœuvre de 5G \$ dont s'est privé le gouvernement avec les baisses d'impôt des budgets précédents.

Tout comme à Ottawa, il se pourrait fort bien que les déficits anticipés se révèlent plus élevés que prévus à l'occasion de la mise à jour économique d'octobre.

Mais ce qui soulève des inquiétudes, ce sont surtout les moyens plus ou moins clairement évoqués par les porte-parole gouvernementaux qui permettraient de retrouver l'équilibre budgétaire d'ici quelques années.

Finalement, l'obsession du PQ et de l'ADQ pour une application stricte de la Loi sur l'équilibre budgétaire n'est pas appropriée dans un contexte de crise aussi profonde. Cette loi, nous le répétons, ne doit pas être un dogme. Toute décision qui entraînerait des coupes massives dans les services et les programmes sociaux aurait pour effet de nous ramener dans les vieilles ornières d'un modèle de

développement et de gouvernance de l'État qui a été au cœur des multiples crises que nous subissons.

Un débat public

Nous souhaitons tous émerger rapidement de la morosité ambiante et renouer avec la prospérité, mais nous croyons, à la CSN, que nous devons aussi sortir de cette crise plus solidaire. En ce sens, nous ne laisserons pas le gouvernement nous enfermer dans une trajectoire de sortie de crise qui ne laisserait comme option que des mesures visant à réduire davantage la taille de l'État, à comprimer les services publics et à introduire des tarifications tous azimuts.

Nous exigeons un large débat public sur les choix définissant la société que nous voulons et sur la fiscalité nécessaire à l'établissement d'une base budgétaire capable de réaliser les aspirations de la population du Québec.

Les Partenariats public-privé

Il aura fallu bien des années de persévérance du mouvement syndical, entre autres par des études et des témoignages de plus en plus diversifiés, pour réussir à faire pâlir ces trois lettres qui depuis 2003 étaient prononcées comme un mantra notamment par l'ex-ministre Jérôme-Forget. Les hésitations nouvelles du gouvernement dans le dossier des PPP sont une bonne nouvelle, mais qui ne permettra cependant pas de récupérer ni les argents dépensés, ni le temps précieux perdu à vouloir coûte que coûte imposer ce modèle dans de grands projets. Il faut maintenir la pression pour que ce modèle soit carrément abandonné et que les grands chantiers soient mis en marche en mode conventionnel.

L'éthique et la gouvernance

Avec les récents événements ayant mené à la démission du ministre du Travail, David Whissel, et la gestion des contrats dans le monde municipal, le projet de loi n° 48 sur l'éthique des élu-es de l'Assemblée nationale occupera vraisemblablement beaucoup de place sur la scène politique au Québec, d'autant plus qu'il s'agit là d'un terreau fertile à exploiter pour les partis d'opposition.

Le régime forestier

Le projet de loi n° 57¹² qui sera étudié à la session d'automne est l'aboutissement d'un processus de consultation amorcé en mars 2008 par un livre vert visant à revoir le régime forestier. Nous avons salué la volonté gouvernementale de séparer dorénavant l'aménagement forestier de l'approvisionnement. Nous insistons cependant pour que les lois du travail soient modifiées afin que le droit d'association et de négociation soit véritablement reconnu et que les conditions d'exercice du métier des travailleurs sylvicoles soient améliorées.

¹² Projet de loi n° 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier.

Le régime minier

Le ministère des Ressources naturelles a mis en place un comité de travail afin de procéder en septembre à l'évaluation des modifications nécessaires à la Loi sur les mines et à son règlement d'application avant le dépôt d'un projet de loi à la session d'automne. La CSN et la Fédération de la métallurgie participeront à ces travaux, car cette loi a besoin d'être revue afin de favoriser une exploitation plus respectueuse de l'environnement et des communautés.

L'éducation

- L'actualité nous ramène régulièrement, sous différentes formes, les problèmes de sous-financement chronique des universités québécoises (hausse des frais de scolarité, des frais afférents, délabrement des infrastructures, projets immobiliers, etc.). Il s'agit d'un problème qui perdure. Comme celui du maintien d'une offre de formation large dans les cégeps des régions qui subissent un déclin démographique.
- Les projets de loi sur la gouvernance des universités et des cégeps font actuellement l'objet d'une consultation en commission parlementaire. L'enjeu majeur est celui de la représentation des salarié-es aux conseils d'administration et de la recherche d'un modèle qui prenne davantage en compte la nature et la mission spécifiques de ces établissements.
- La recherche de solutions au taux important de décrochage scolaire continuera de faire l'objet de travaux autant au plan régional que national. La ministre a rendu public, récemment, un plan d'action pour lutter contre le décrochage scolaire. Parallèlement, le rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation 2010 portera sur l'éducation pour l'inclusion et vise à définir les leviers et obstacles au regard de l'accès à l'éducation et à la réussite scolaire. Des consultations sont prévues dans les deux cas.
- Dans cette mouvance, la question du type de services éducatifs qui devraient être donnés aux enfants de quatre ans fait l'objet d'un vif débat. La CSN a tenu en mai dernier des journées de réflexion sur l'offre de services éducatifs en milieu scolaire pour les enfants de 4 ans des milieux défavorisés. Ces travaux serviront à la mise à jour de la plateforme d'orientation de la CSN sur les services de garde éducatifs.
- La plateforme d'orientation de la CSN sur les politiques d'éducation fera également l'objet de travaux de révision. Une attention particulière sera accordée à l'importance donnée à l'éducation par les Québécoises et les Québécois. Dans le cadre de ces travaux, un événement CSN sur l'éducation est prévu au printemps 2010.
- Nous disons depuis longtemps que la formation continue est primordiale et la crise actuelle en accentue la nécessité. Des mesures sont présentement mises en place, mais on attend toujours l'actualisation de la Politique gouvernementale sur l'éducation des adultes et la formation continue ainsi que le

nouveau plan d'action. Les travaux de suivi des propositions du 62^e Congrès sur la formation de la main-d'œuvre prennent tout leur sens dans le contexte actuel.

La santé et les services sociaux

- La session parlementaire du printemps s'est terminée avec l'adoption de la loi 34 sur les cliniques médicales spécialisées. Bien que cette loi ait apporté quelques balises et règles supplémentaires à la gestion de ces cliniques, elle leur autorise quand même une offre de service importante. Elle réserve aux cliniques de médecins non-participants au régime public d'assurance maladie, les services spécialisés qui requièrent plus de 24 heures d'hébergement. Tout cela sans débat public large et sans même que le ministre Bolduc ne connaisse la situation véritable sur le terrain que la loi devrait encadrer.
- Ce ministre est d'ailleurs sous énorme pression de la part des médecins spécialistes dans ce dossier. Ces derniers préféreraient de beaucoup la première mouture de la loi et de son règlement qui avaient été élaborés par Philippe Couillard juste avant son départ. C'est dans ce contexte qu'on a pu assister au plus récent faux pas de monsieur Bolduc, soit d'avoir réussi, à travers les conditions de pratique des avortements en milieu extrahospitalier, à créer une polémique autour du droit des femmes à l'interruption d'une grossesse non désirée.
- Dans le dossier des cliniques médicales spécialisées, nous sommes toujours sans nouvelles des résultats de l'appel d'offres de l'Hôpital Sacré-Coeur pour confier à forfait à une clinique privée des milliers de chirurgies d'un jour. Rappelons que cet appel d'offres fait suite au projet pilote que cet hôpital a effectué l'an dernier avec la Clinique Rockland MD.
- Nous faisons état l'an dernier que les services aux personnes vulnérables qui ne sont pas couverts par le régime d'assurance maladie (services à domicile, hébergement, etc.) sont de plus en plus exclus du champ de financement de l'État. La situation s'accroît. On a vu que le CHSLD de la Montérégie, qui sera construit en mode PPP, restera propriété privée au terme du contrat et les services de soins y relèveront de la gestion de l'entrepreneur privé. La responsabilité et le coût des services de soutien à domicile, qui ne sont pas des services professionnels, sont refilés aux usagers et à leurs familles sans évaluation des besoins.

De plus, les statistiques nationales confirment les appréhensions que nous avons sur les fusions d'établissements : l'offre de services psychosociaux est en décroissance par rapport aux services médicaux.

- C'est dans ce contexte que nous avons lancé « Vieillir dans la dignité », la plateforme CSN de revendications pour une vision sociale et positive du vieillissement. Les comités de pilotage régionaux seront appelés d'ici peu à se donner un plan de travail pour l'adaptation des revendications à la situation sur leur territoire.

Une large diffusion auprès des responsables gouvernementaux, des partis d'opposition et des partenaires est également prévue à l'automne.

- Le gouvernement poursuit l'informatisation du secteur de la santé et des services sociaux. Le principal projet est celui du nouveau registre d'informations médicales, Dossier Santé Québec (DSQ), présentement expérimenté dans la région de la Capitale-Nationale qui soulève bien des questions et fait craindre, entre autres, des violations de confidentialité et des coûts exorbitants lorsqu'il sera déployé sur tout le territoire québécois.
- Le virus de la grippe A(H1N1), dont la propagation est à l'état de pandémie, engendre beaucoup d'incertitude quant à sa virulence et à la façon dont il évoluera dans les prochaines semaines. Le personnel du réseau de la santé et des services sociaux est déjà en état d'alerte. Le plan de lutte contre ce virus requiert une mobilisation de tous les personnels en plus de leurs tâches habituelles.

Le système de retraite

Une importante consultation se tient cet automne sur l'avenir du Régime de rentes du Québec. La CSN a déposé un mémoire qu'elle présentera à la commission parlementaire. Dans un contexte de crise financière qui amplifie les problèmes, nous allons réitérer l'importance d'avoir un régime universel de retraite et d'actualiser nos régimes publics en prenant en compte l'équité intergénérationnelle.

B) Repères économiques

Au Québec aussi, le pire semble derrière nous et l'économie devrait cesser de se contracter à la fin de 2009 pour faire place à une reprise graduelle et lente en 2010. L'investissement public, commencé bien avant la récession a atténué les répercussions sur l'économie des secteurs en difficulté tels que le secteur forestier (bois d'œuvre, pâtes et papier) et le secteur de l'aluminium, deux poids lourds des exportations québécoises.

La faible demande en provenance des États-Unis affecte également le secteur aéronautique vers lequel sont dirigés 60 % de nos exportations internationales dans ce domaine.

Dans ce contexte, les mesures de relance gouvernementale doivent se poursuivre notamment pour des programmes sociaux, d'aide à l'emploi et d'aide à l'entreprise.

Au Québec, la structure industrielle étant composée essentiellement de PME (95 % des entreprises comptent moins de 50 employés) il est important de maintenir les programmes de prêts, de garantie de prêts et de subvention.

Du côté des consommateurs, l'incertitude économique, les pertes d'emplois et leur taux d'endettement à la consommation, les rendent plus vulnérables et donc plus

prudents quant aux nouvelles dépenses. C'est pourquoi ils retardent leurs dépenses en biens durables. Le taux d'endettement à la consommation (voir tableau 2 en annexe), est passé à 38 % en 2008, comparativement à 37 % en 2007¹³. Le nombre de saisie de maison a augmenté de 30,7 % du 1^{er} janvier au 30 juin 2009¹⁴.

Indicateurs-clés de l'économie du Québec

	En (%)		Prévisions (%)	
	2007	2008	2009	2010
PIB réel	2,6	1,0	-1,2 à -1,7	1,4 à 2,5
IPC	1,6	2,1	0,1 à 0,5	1,7
Taux chômage	7,2	7,2	8,7 à 8,8	9,1 à 9,6
Taux d'épargne	2,0	2,1	3,8	3,9

Sources : Prévisions de la Banque nationale, Banque de Montréal, Desjardins et RBC groupe financier.

Les points forts

- Accélération des investissements publics amorcés avant la récession
- La confiance des ménages se redresse
- Base industrielle diversifiée
- Baisse du marché immobilier moins prononcée qu'ailleurs
- Taux d'intérêt bas

Les points faibles

- Les entreprises (investissements, profits et exportations) sont encore en difficulté
- La stabilisation durable de l'emploi n'est pas encore assurée, on prévoit d'autres pertes d'emplois en 2009
- Baisse des exportations vers les États-Unis, notamment dans le secteur de l'aéronautique, de l'aluminium et du secteur forestier
- Hausse du dollar canadien et du protectionnisme américain
- Situation financière des ménages fragilisée

L'emploi

En 2008 au Québec, il s'est créé 21 200 emplois à temps plein et 8700 emplois à temps partiel pour un total de 29 900 emplois. Le taux de chômage est demeuré stable à 7,2 %, le plus faible taux annuel enregistré depuis 1974. Les secteurs d'activité dont les gains d'emplois ont été les plus importants en 2008 sont ceux de la construction (+20 200) et des soins de santé et de l'assistance sociale (15 300).

¹³ Source : Institut de la statistique du Québec.

¹⁴ Source : GDL Crédit.

Les secteurs ayant subi les plus forts reculs sont le commerce (-21 300) et les services aux entreprises, les services relatifs aux bâtiments et les autres services de soutien (-10 500).

En 2009 : nette détérioration

- De janvier à juillet 2009, il s'est perdu 43 800 emplois à temps plein et il s'est créé 6600 emplois à temps partiel par rapport à la même période de 2008, soit une perte totale d'emplois de 37 100. (voir tableau 3 en annexe).
- Pertes d'emplois marquées dans les secteurs suivants :
 - Transport et entreposage = (18 900)
 - Finance, assurances, immobilier et location = (14 200)
 - Fabrication = (9600)
- Gains d'emplois notables dans les secteurs suivants :
 - Soins de santé = 27 400
 - Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien = 11 700
 - Services professionnels, scientifiques et techniques = 4800

Certaines régions plus affectées que d'autres...

- Les régions ressources¹⁵, dont l'économie est tributaire de l'extraction et de la première transformation des ressources, ont été plus durement frappées par la conjoncture économique mondiale. La baisse de la demande de matières premières s'est traduite par des pertes d'emplois et des fermetures d'usines dans les secteurs des pâtes et papiers, de la première transformation de bois ainsi que dans le secteur de la transformation de l'aluminium. Le taux de chômage en 2008 pour l'ensemble de ces régions était de 9,4 % comparativement à 7,2 % pour tout le Québec.

La remontée graduelle de la demande et des prix des matières premières ainsi que la relance de grands chantiers pour les régions du Nord (Hydro-Québec, compagnies minières et aluminerie) sont toutefois de bon augure pour les années à venir.

- Les régions centrales¹⁶ sont des régions où l'économie est relativement bien diversifiée. Toutefois, au chapitre de l'emploi, le secteur manufacturier occupe une place plus importante qu'ailleurs. Ces régions ont donc été touchées par des pertes d'emplois et des fermetures d'usines dans les secteurs de la fabrication. Le secteur des services (services de santé,

¹⁵ Comprend : Le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

¹⁶ Comprend : L'Estrie, l'Outaouais, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec.

enseignement, etc.) et le développement de nouveaux créneaux de pointes dans le secteur manufacturier (matériaux composites, matériel de transport, etc.), viendront remettre un peu de vitalité sur le marché du travail.

Le taux de chômage moyen pour l'ensemble de ces régions en 2008 était de 6,5 %. Les régions les plus affectées sont le Centre-du-Québec (7,8 %), les Laurentides et Lanaudière qui affichent des taux de chômage respectifs pour l'année 2008 de 7,3 % et 7,2 %.

- Montréal et Laval, où le secteur des services occupe une place prépondérante ont subi néanmoins les effets de la crise. Le secteur de la fabrication, comme dans le reste de la province, est en difficulté et a provoqué de nombreuses pertes d'emplois. En 2009, certaines entreprises de services (touristique, restauration, etc.) ont commencé, elles aussi, à sentir les contrecoups de la crise. Par contre, le secteur de la construction et des autres services (services publics, services aux entreprises, etc.) se porte mieux et atténue les effets de la récession.

Le taux de chômage moyen en 2008 pour ces deux régions était de 8,3 %, soit 8,7 % pour la région de Montréal et 6,7 % pour la région de Laval. Depuis le début de 2009, la situation de la région de Montréal s'aggrave.

- La région de la Capitale-Nationale se démarque par le taux de chômage le plus faible au Québec (4,6 % en 2008) et le plus haut pourcentage d'emplois dans le secteur tertiaire. Comme plus de 80 % des emplois se concentre dans le secteur tertiaire, notamment dans le secteur public, cette région a des assises plus solides pour affronter la crise économique.

IV. Conjoncture syndicale

La syndicalisation

- Le Québec en 2008, continue d'afficher le plus fort taux de présence syndicale en Amérique du Nord, soit 39,7 % malgré une légère baisse de 0,3 %. L'Ontario affiche un taux de 28 %, le reste du Canada, 30 % et les États-Unis 13,7 %. De 1998 à 2008, la présence syndicale québécoise s'est maintenue au-dessus de 40 %, sauf en 1999 (39,8 %) et en 2008 (39,7 %). Le taux le plus élevé observé durant cette période a été de 41,3 % en 2003.
- La baisse du taux global de présence syndicale au Québec, entre 2007 (40 %) et 2008 (39,7 %), s'explique par une baisse des activités des grands secteurs d'activité économique, à l'exception de la construction. Le secteur ayant le plus contribué à cette baisse est celui du tertiaire privé (-0,36 point), suivi de celui de la fabrication (-0,23 point) et du tertiaire public (0,12 point).
- Le secteur privé québécois, comme ailleurs en Amérique du Nord, affiche un taux de présence syndicale beaucoup plus faible que celui du secteur public. De plus, entre les années de référence 1999 et 2008 la présence syndicale dans le secteur privé a fléchi. C'est en Ontario (de 17,9 % à 15,5 %) et dans le reste du

Canada (de 18,2 % à 15,8 %) que l'on observe la plus forte baisse alors que le Québec (de 27,2 % à 26,4 %) a connu une baisse moins importante.

- La CSN a été à l'origine en 2006 de 17,9 % des requêtes en accréditation déposées en vertu du Code du travail du Québec, de 24,2 % des requêtes en 2007 et de 16,76 % en 2008. Nous avons déposé 45 requêtes en accréditation pour les 7 premiers mois de 2009, soit un pourcentage de 9,8 %. La CSN, avec plus de 300 000 membres, regroupe près de 25 % des travailleuses et des travailleurs syndiqués au Québec.

Enseignantes et enseignants du collégial

- À la FNEEQ, il faut souligner le retour des syndicats d'enseignants de cégep, amorcé en 2006 avec celui de Valleyfield (194 membres). Ce retour s'est poursuivi depuis. En effet, en mai 2008, ce fut au tour des enseignants du Cégep de Lionel-Groulx à Sainte-Thérèse (417 membres) de joindre nos rangs, puis au printemps 2009 ceux du Cégep de Dawson (850 membres), du Cégep de Vanier (600 membres), du Cégep André-Laurendeau (200 membres) et, enfin, le Centre d'études de la Baie-des-Chaleurs(42 membres) rattaché au Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. La très grande majorité d'entre eux nous avaient quittés en 1988 pour fonder la Fédération autonome du collégial, la FAC. Les 12 syndicats toujours affiliés à la FAC ont entamé le processus de dissolution de leur organisation. Cette dissolution devrait devenir réalité d'ici la fin du mois de septembre.

Construction

- La campagne de changement d'allégeance dans l'industrie de la construction s'est déroulée en mai et juin derniers. Sur 125 803 travailleurs de l'industrie qui pouvaient changer d'allégeance syndicale, seulement 10 807 se sont prévalus de leur droit.

Malgré la controverse entourant la FTQ-Construction, les changements n'ont pas été significatifs. Seul un groupe indépendant, le Syndicat québécois de la construction (SQC), a enregistré des gains de 1,76 %. Par ailleurs, il faut souligner que la CSN-Construction a maintenu son effectif et consolider sa position sur l'échiquier syndical.

Deux facteurs sont déterminants : le placement des travailleurs qui se fait par l'entremise des syndicats et le système de votation qui prévoit que seule la personne qui souhaite changer d'allégeance syndicale se déplace pour voter. Tant et aussi longtemps que les travailleurs de la construction auront peur de perdre leur emploi simplement parce qu'ils vont voter, le problème restera entier. La CSN réclame d'ailleurs depuis plusieurs années des modifications à la Loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction. Des alliances intersyndicales fortes s'imposent pour obtenir une réforme majeure de ce secteur d'activité.

Secteur public

- La période de changement d'allégeance dans le secteur public (excluant les organismes gouvernementaux) s'est terminée le 3 août dernier. Nous pouvons affirmer que le premier protocole de non-maraudage intervenu avec l'ensemble des autres organisations syndicales au Québec a été respecté à une exception près. Il s'agissait là d'un test de solidarité important qui se conclut positivement à la veille de la prochaine négociation en front commun dans le secteur public.

Autres dossiers

- Dans le cadre du protocole signé avec la FTQ, il nous faut également relancer le projet d'une campagne publique afin de valoriser le syndicalisme, le droit à la syndicalisation et la promotion de la syndicalisation des travailleurs non-syndiqués.
- Après une entente en août dernier concernant l'intégration des travailleurs du secteur préhospitalier à une nouvelle échelle salariale, une campagne de changement d'allégeance concernant près de 3200 techniciens ambulanciers se tiendra au mois d'octobre.
- Dans la foulée de la décision de la Cour supérieure du Québec invalidant les lois 7 et 8¹⁷, l'Assemblée nationale adoptait le printemps dernier les lois 49 et 51¹⁸. Ces lois reconnaissent à tous les responsables de garde en milieu familial de même qu'aux salarié-es œuvrant comme ressources intermédiaires et de type familial dans les maisons d'hébergement le droit d'association et permettent une accessibilité accrue à la législation sociale tout en instaurant un nouveau régime de représentation et de négociation. En matière de syndicalisation, pareil type de régime est novateur et pourrait s'appliquer dans d'autres sphères d'activité.

V. Les relations de travail

A) Les ententes négociées au Québec

- En 2008 au Québec, 6778 conventions collectives régissaient les conditions de travail de 475 961 salarié-es évoluant dans le secteur privé et dans certains organismes gouvernementaux. Parmi les 1572 conventions signées, 91,3 % constituaient des renouvellements alors que 8,7 % résultaient d'une première entente entre 6599 salarié-es et leurs employeurs.

¹⁷ Loi 7 : Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Loi 8 : Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance.

¹⁸ Loi 49, Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives. Loi 51, Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives.

- Confirmant la tendance des dernières années, 83,4 % des conventions collectives signées en 2008 l'ont été à la suite d'une négociation directe entre les parties sans arrêt de travail ni intervention d'un conciliateur ou d'un arbitre.
- Les augmentations salariales prévues pour chacune des années 2008 et 2009 sont de 2,2 % et de 2,3 % pour 2010.

Les négociations à venir

- Au cours de l'année 2009, 1596 conventions collectives régissant les conditions de travail de quelque 110 536 salarié-es viendront à échéance au Québec dans le secteur privé et pour certains organismes gouvernementaux.
- Une grande partie de la CSN sera en négociation ou en préparation de négociation en 2009-2010. Les 160 000 salarié-es du secteur public de la Fédération de la santé et des services sociaux, de la Fédération des employées et employés de services publics, de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec et de la Fédération des professionnelles sont déterminés à améliorer leurs conditions de travail et à remplacer le décret imposé en décembre 2005 par des conventions collectives librement négociées. Il faut noter la formation d'un large front commun CSN, FTQ et SISF qui vise à coordonner les actions de plus de 450 000 salarié-es des grands réseaux du secteur public et parapublic. L'état des finances publiques déficitaires et la volonté gouvernementale de retour à l'équilibre budgétaire occuperont sans doute beaucoup d'espace dans le cadre de cette négociation.
- D'autres négociations importantes auront lieu :
 - À la Fédération de la santé et des services sociaux, le secteur des centres à la petite enfance, soit plus de 8500 travailleuses, enclenchera des négociations regroupées.
 - À La Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec, la négociation regroupée des chargé-es de cours des universités reprend (Université de Montréal, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et l'Éducation permanente de Concordia).
 - À la Fédération du commerce, il y aura la deuxième ronde de négociation coordonnée du secteur des caisses Desjardins, des marchés d'alimentation et des centres de ski. Le syndicat de la Brasserie Labatt (576 membres) renouvellera sa convention à l'automne 2009.
 - À la Fédération des employées et employés de services publics outre le lock-out de plus de treize mois des agents de sécurité du Casino de Montréal, des négociations se tiendront à la Société des alcools du Québec (SAQ), chez les agents de la paix en services correctionnels, aux villes de Gatineau, de Shawinigan et de Rimouski, à l'Université Concordia, au Réseau de transport de la Capitale et à la Société des transports de Laval (chauffeurs) ainsi qu'à Loto-Québec et Sécuricor.

- À la CSN-Construction, on s'apprête, cet automne, à renouveler en alliance avec l'International, la CSD et le SQC, la convention collective des 125 800 travailleurs de l'industrie.
- À la Fédération des travailleurs et travailleuses du papier et de la forêt, une restructuration majeure s'annonce pour les 2400 travailleurs de la compagnie Abitibi-Bowater tentant ainsi d'éviter la faillite. L'entreprise souhaitera vraisemblablement rouvrir l'ensemble des conventions collectives pour les usines du Québec et du reste du Canada, dans un contexte où l'ensemble du secteur usine sera en renouvellement de conventions collectives.
- À la Fédération de la métallurgie, les syndicats d'Expro à Valleyfield, de Kronos à Varennes, de Fer et Titane à Sorel-Tracy, de même que les Forges de Sorel seront en négociation.
- À la Fédération des communications, plus de 40 négociations s'ajouteront à celles des syndicats en lock-out du *Journal de Montréal* et des Éditions du Réveil, notamment à Radio-Canada, à *La Presse*, au *Nouvelliste*, au *Droit d'Ottawa*, au *Soleil*, au *Progrès du Saguenay*, à TQS, à CINF-CKOI, à Transcontinental et à la rédaction du *Devoir*.
- À la Fédération des professionnelles, les syndicats des 160 avocats de l'aide juridique sont présentement en négociation. Le *Regroupement Les Sages-femmes du Québec*, d'environ 82 membres doit bientôt faire des revendications auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Les 5000 agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN) auront également à renouveler leur convention collective qui vient à échéance en mai 2010.

B) Les conflits de travail au Québec

- L'année 2008 a été marquée par un plus grand nombre d'arrêts de travail que l'année 2007. Au total, 86 conflits ont été observés en 2008, comparativement à 51 en 2007. Le nombre de jours perdus a augmenté de façon substantielle en 2008, passant de 187 000 en 2007 à plus de 305 000 en 2008, soit une hausse de 63 %.
- C'est dans le secteur tertiaire que se concentre le plus grand nombre d'arrêts de travail, de travailleurs touchés et de jours perdus. Sur le total des 86 conflits, 43 visaient la CSN, 34 la FTQ, et 2 la CSD. La CSN représente le pourcentage le plus élevé de travailleurs touchés par des conflits, soit 56,9 %.
- La répartition des conflits selon leur nature indique que 80,3 % d'entre eux sont des grèves, 11,6 % des lock-out et 8,1 %, l'une ou l'autre de ces formes. Par ailleurs, trois motifs de conflit sont à la source du plus grand nombre de jours perdus. Il s'agit de l'augmentation générale des salaires, de la durée de la convention collective ainsi que de l'horaire de travail.

- La CSN a connu un nombre important de lock-out au cours des 12 derniers mois dont cinq sont toujours en cours. Est-ce conjoncturel ou est-ce une tendance révélant une attitude patronale opportuniste dans un contexte de crise? Compte tenu de la disparité des situations de lock-out, il est trop tôt pour tirer des conclusions dans un sens ou dans l'autre.
- Plusieurs conflits de travail, ont fait ressortir des lacunes importantes dans l'application de la loi antibriseurs de grève (processus d'enquête, application restrictive par la CRT des dispositions du code). Des changements majeurs doivent être apportés afin de respecter l'esprit de la loi.
- Dans le secteur des communications les lock-out décrétés au *Journal de Montréal* et aux Éditions le Réveil, les coupes de postes à Radio-Canada ainsi que les compressions annoncées au journal *La Presse* posent avec encore plus d'acuité les questions de concentration et de convergence des médias, de même que du droit du public à l'information.

Le secteur des communications vit une restructuration qui implique des bouleversements majeurs au plan des relations de travail. L'ensemble des syndicats de ce secteur doit faire partie de la solution et donc participer pleinement aux discussions entourant les nouveaux modes d'organisation du travail. La confiance et la transparence économique sont des ingrédients nécessaires pour favoriser la recherche de solutions structurantes et durables.

C) Les travaux du Comité consultatif de la main-d'œuvre et du travail (CCTM)

- Au début de janvier 2009, à la demande du ministre du Travail, un comité paritaire du Conseil consultatif de la main-d'œuvre et du travail (CCTM) a été mis sur pied avec les représentants des employeurs afin d'étudier le système d'arbitrage de griefs au Québec. La CSN, la FTQ, la CSQ et la CSD y participent pour les organisations syndicales. Les travaux ont débuté le 14 janvier dernier et se poursuivront jusqu'en décembre 2010. Les parties auront à établir un consensus sur le diagnostic et les solutions.
- Au début d'avril 2009, le ministre du Travail demandait un autre avis au CCTM sur les impacts de l'élargissement des dispositions du Code du travail concernant le devoir de représentation, soit les articles 47,2 et suivants du Code du travail. À notre avis, cet élargissement a conduit à une judiciarisation pernicieuse des relations de travail. Les travaux du comité spécial du CCTM se mettront en branle dès cet automne. Le comité sera composé de deux représentants pour les employeurs et de deux représentants pour les organisations syndicales, soit la CSN et la FTQ.

D) Les recours juridiques

- La Cour d'appel du Québec devrait rendre jugement en 2009 dans le dossier de la loi 30¹⁹ qui a été invalidée par la Cour supérieure en novembre 2007. Cette loi avait imposé, dans le réseau de la santé et des services sociaux, la reconfiguration des unités d'accréditation et la négociation locale d'un certain nombre de matières au niveau provincial.
- Le recours contestant l'article 38 de la Loi sur l'équité salariale devrait être également entendu à l'hiver 2010. Nous voulons établir que les travailleuses des CPE ne sont pas traitées équitablement parce qu'elles sont privées de six ans de correctif salarial en comparaison des autres femmes ayant droit à de tels correctifs.
- La Cour suprême du Canada rendra cette année un important jugement dans l'affaire Wal-Mart. La cour disposera de la question suivante : l'entreprise qui ferme ses portes en utilisant un stratagème pour éviter la syndicalisation porte-t-elle atteinte au droit d'association garanti par les chartes? Dans l'affirmative, quels sont les remèdes appropriés? Un jugement dont la portée pourrait prendre des dimensions insoupçonnées.
- La contestation de la loi 43 (projet de loi 142)²⁰ qui a nié le droit à la négociation collective et imposé une reprise du travail dans le secteur public devrait être entendue au cours de l'hiver 2010. Avec les négociations dans le secteur public, ce jugement prend toute son importance.

E) Autres dossiers

- Une réforme majeure du droit du travail américain est attendue avec le *Employee Free Choice Act*. Ce projet de loi vise à faciliter la syndicalisation en limitant les moyens habituellement utilisés par les entreprises pour s'y opposer. Selon les observateurs, cette loi, si elle est adoptée, pourrait bien être la plus importante réforme apportée au droit du travail américain des 60 dernières années.
- Le Parlement canadien a adopté une série de modifications à la Loi sur les arrangements avec les créanciers (C-36). Toutefois, elles ne s'appliquent pas encore. Ces nouvelles mesures balisent les actions des employeurs et impliquent davantage le syndicat dans le processus de restructuration. Ces modifications ne règlent pas l'ensemble des difficultés rencontrées par les syndicats lorsqu'ils sont aux prises avec cette loi mais nous devons, dans le contexte économique actuel, mettre la pression nécessaire pour que ces nouvelles dispositions entrent en vigueur et que nous puissions revendiquer d'autres mesures de protection.

¹⁹ Loi 30 : Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic.

²⁰ Loi 43 : Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public.

F. Activités internes

Les congrès des fédérations

La FEESP, la CSN-Construction et la FP tiendront leurs congrès cet automne, complétant ainsi la séquence des congrès des fédérations amorcée au printemps 2009.

Les congrès des conseils centraux

En mai et juin 2010, ce sera au tour des conseils centraux de tenir leurs congrès.

Le rassemblement des jeunes

Les 19 et 20 novembre 2009 se tiendra le rassemblement des jeunes de la CSN sur le thème de l'environnement et du développement durable.

Renouvellement de la main-d'œuvre

Avec les nombreux départs à la retraite des salarié-es du mouvement, le renouvellement de la main-d'œuvre doit demeurer une préoccupation constante de notre organisation.

La convention collective des salarié-es du mouvement

Nous aurons aussi, collectivement, à assurer le renouvellement de la convention collective des salarié-es du mouvement dont l'échéance est à la fin mai 2010.

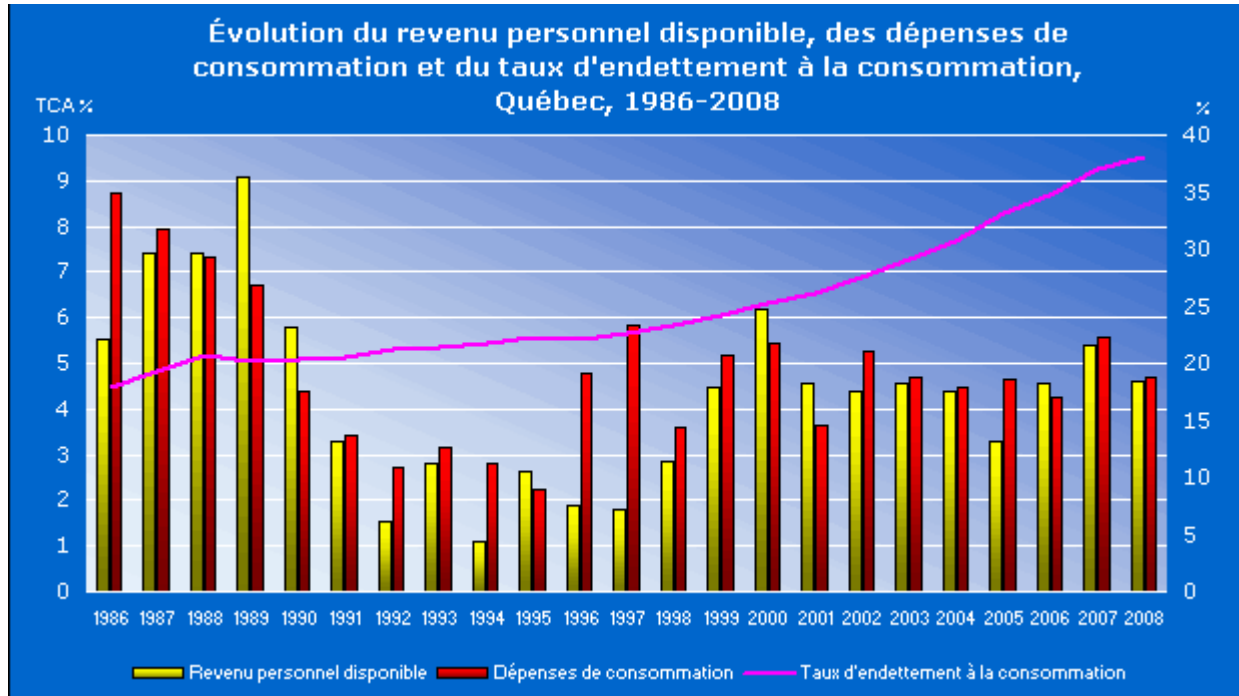
ANNEXE

Tableau 1

Canada : principaux indicateurs économiques par province					
	2006	2007	2008	2009p	2010p
Moyenne annuelle en % (sauf si indiqué)					
Croissance du PIB réel – Canada	2,9	2,5	0,4	(2,6)	1,7
Atlantique	2,0	3,6	0,8	(1,9)	1,8
Québec	1,7	2,6	1,0	(1,7)	1,4
Ontario	2,6	2,3	(0,4)	(3,4)	1,3
Manitoba	4,0	3,3	2,4	(2,0)	1,5
Saskatchewan	(0,3)	2,5	4,4	(2,5)	2,0
Alberta	6,1	3,1	(0,2)	(2,8)	2,5
Colombie-Britannique	4,4	3,0	(0,3)	(2,5)	3,0
Taux d'inflation – Canada	2,0	2,2	2,3	0,0	1,8
Atlantique	1,9	1,8	2,6	(0,5)	1,7
Québec	1,7	1,6	2,1	0,1	1,7
Ontario	1,8	1,8	2,3	0,0	1,5
Manitoba	2,0	2,0	2,3	0,3	1,8
Saskatchewan	2,1	2,8	3,3	0,5	1,8
Alberta	3,9	5,0	3,1	(0,7)	2,0
Colombie-Britannique	1,7	1,8	2,1	0,0	2,2
Croissance de l'emploi – Canada	1,9	2,3	1,5	(2,2)	(0,7)
Atlantique	0,5	1,4	1,2	(1,9)	(1,0)
Québec	1,3	2,3	0,8	(1,2)	(0,1)
Ontario	1,5	1,6	1,4	(3,5)	(1,2)
Manitoba	1,2	1,6	1,7	(0,2)	(0,7)
Saskatchewan	1,7	2,1	2,2	1,0	(0,9)
Alberta	4,8	4,7	2,8	(1,0)	(0,5)
Colombie-Britannique	3,1	3,2	2,1	(3,0)	(0,5)

Source : Desjardins, *Prévisions économiques et financières, volume 14 /été 2009*

Tableau 2



Source : Institut de la statistique du Québec

Tableau 3

Emploi selon le secteur d'activité
(estimations en milliers et non désaisonnalisées)

	Moyenne de janvier à juillet											
	Québec				Ontario				Canada			
	2009	2008	Var. en nombre	Var. en %	2009	2008	Var. en nombre	Var. en %	2009	2008	Var. en nombre	Var. en %
Agriculture	58,4	65,7	-7,2	-11,1	83,6	82,2	1,4	1,7	316,8	326,7	-9,9	-3,0
Autres branches du secteur primaire	27,9	31,8	-3,9	-12,3	34,4	38,2	-3,7	-9,8	318,9	337,0	-18,0	-5,3
Services publics	35,6	33,9	1,7	5,0	58,4	64,6	-6,1	-9,5	147,5	151,5	-3,9	-2,6
Construction	199,9	205,6	-5,6	-2,8	400,5	431,7	-31,1	-7,2	1 125,8	1 195,6	-69,8	-5,8
Fabrication	527,9	537,5	-9,6	-1,8	799,8	904,4	-104,6	-11,6	1 796,5	1 964,4	-167,9	-8,5
Commerce	619,0	625,6	-6,6	-1,1	992,5	1 022,9	-30,4	-3,0	2 621,8	2 677,8	-56,0	-2,1
Transports, entreposage	171,2	190,1	-18,9	-9,9	316,5	317,7	-1,2	-0,4	826,1	852,1	-25,9	-3,0
Finance, assurances, immobilier et location	219,8	234,0	-14,2	-6,1	498,4	469,3	29,1	6,2	1 085,5	1 077,8	7,7	0,7
Services professionnels, scientifiques et tech.	275,8	271,0	4,8	1,8	498,0	499,0	-0,9	-0,2	1 199,4	1 203,5	-4,0	-0,3
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	146,5	134,8	11,7	8,7	267,8	303,6	-35,8	-11,8	662,9	691,1	-28,1	-4,1
Services d'enseignement	257,0	263,1	-6,0	-2,3	464,1	483,2	-19,1	-4,0	1 191,3	1 202,8	-11,4	-0,9
Soins de santé et assistance sociale	486,9	459,4	27,4	6,0	704,7	699,2	5,5	0,8	1 948,5	1 887,6	60,9	3,2
Information, culture et loisirs	167,7	170,3	-2,5	-1,5	315,9	314,8	1,1	0,4	767,8	762,0	5,8	0,8
Hébergement et services de restauration	231,5	240,7	-9,1	-3,8	395,7	393,5	2,2	0,6	1 065,1	1 067,0	-1,8	-0,2
Autres services	181,8	177,5	4,3	2,4	309,7	276,7	33,0	11,9	788,6	746,0	42,6	5,7
Administrations publiques	222,9	225,8	-2,9	-1,3	359,8	366,3	-6,5	-1,8	928,7	926,5	2,2	0,2
Ensemble des secteurs	3 830,4	3 867,5	-37,1	-1,0	6 500,6	6 667,8	-167,2	-2,5	16 792,1	17 069,8	-277,7	-1,6

Note : La somme des composantes n'est pas toujours égale au total en raison des arrondissements.
Les variations sont calculées à partir des données arrondies. Elles peuvent donc différer légèrement des variations réelles.
Source : CANSIM - Statistique Canada.



**Confédération
des syndicats nationaux**

Les priorités de la CSN 2009-2010

Conseil confédéral
Québec, 22 et 23 septembre 2009

Comme lors de chaque rentrée, le comité exécutif de la CSN définit un certain nombre d'enjeux qui interpellent notre organisation de manière particulière. La conjoncture nous amène cette fois-ci à mettre en avant deux réalités majeures qui occuperont dans les mois qui viennent le devant de la scène de nos activités syndicales.

1) Les finances publiques (ou les moyens dont dispose l'État pour réaliser ce que l'on attend de lui)

Dans la foulée de l'analyse de la crise financière faite par le conseil confédéral en mars dernier, le bureau confédéral adoptait, fin avril, un plan d'action pour contrer les effets de la crise sur les travailleuses et les travailleurs, infléchir les tendances qui ont contribué à son développement et adopter des mesures pour éviter de tomber dans les mêmes ornières.

Voici comment le document situait la dimension des finances publiques :

Nous avons convenu d'ouvrir un chantier de réflexion sur un nouveau partage de la richesse, sur les inégalités de revenus. Ces questions sont relativement complexes, car de multiples dimensions interagissent : relations de travail, politiques sociales, services publics, fiscalité, etc. Ces thématiques recoupent aussi des préoccupations qu'on trouve dans plusieurs propositions : réfléchir à l'après crise, les finances publiques, les efforts pour contrer la crise, etc.

Il est proposé à cet égard de former un groupe de travail qui aura comme mandat de travailler sur les volets suivants, étant entendu que des priorités doivent être établies :

- *déficit public, dette, tarification et fiscalité ;*
- *efforts gouvernementaux pour contrer la crise ;*
- *soutien aux secteurs en difficulté ;*
- *politiques pour contrer les inégalités et favoriser un nouveau partage de la richesse tenant en compte particulièrement du rôle des services publics en ces domaines.*

Une réflexion sur les finances publiques, la tarification et la fiscalité devrait être débattue lors de la réunion du conseil confédéral de décembre 2009. On devrait soumettre à cette même occasion un rapport d'étape sur les enjeux d'inégalités et de partage de la richesse.

Des travaux plus avancés sur les inégalités et le partage de la richesse seraient soumis aux instances en 2010.

Aujourd'hui cependant nous croyons qu'il faut accélérer notre réflexion et bousculer ce calendrier, car un certain nombre de signaux nous y incitent.

Le contexte général

Directement liées à la crise financière et économique, les finances publiques tant à Québec qu'à Ottawa montrent des déficits budgétaires importants, situations que nous n'avions pas connues depuis plusieurs années.

Ces déficits sont attribuables évidemment à des éléments conjoncturels, mais les choix fiscaux de la dernière décennie, particulièrement, ont accentué la pression sur la structure même des revenus publics. Aux deux paliers gouvernementaux, les plans annoncés de retour progressif à l'équilibre budgétaire impliqueront dans les prochains mois des choix politiques qui pèseront lourd sur notre édifice social, et ce, pour plusieurs années.

À ces éléments s'ajoute, au Québec, le carcan d'une loi déjà en vigueur sur le déficit zéro.

Des signaux plus récents

Ce qui soulève des inquiétudes et qui accélère notre réflexion :

- les moyens plus ou moins clairement évoqués à l'occasion du dernier budget du Québec par les porte-parole gouvernementaux pour retrouver l'équilibre budgétaire d'ici quelques années (compressions et tarifications) et repris par les jeunes libéraux cet été ;
- l'évocation par le premier ministre d'un chantier de travail sur la question des finances publiques au Québec, et ce, avant le prochain budget de mars 2010 ;
- le déclenchement probable d'élections au fédéral qui feront sans doute une large place au déficit à Ottawa (qui sera plus important que prévu, 156 G\$ vs 85 G \$ sur cinq ans selon le directeur du budget) ;
- l'obsession des principaux partis d'opposition à Québec pour une application stricte de la Loi sur l'équilibre budgétaire, ce qui met encore plus de pression sur les finances publiques et est inapproprié dans un contexte de crise aussi profonde ;
- à l'occasion d'une révision à la baisse des tendances de la cote de crédit du Québec, *Standard & Poor's* affirme que l'évaluation pourrait être revue à la hausse dans la mesure où le gouvernement revient à l'ère des surplus, réduit le fardeau de la dette et maintient ses paiements au Fonds des générations.

Comme nous pouvons le constater à chaque jour qui passe, la fiscalité, la tarification, les missions de l'État, le niveau des dépenses publiques, les transferts fédéraux, la péréquation et la dette occupent de plus en plus d'espace dans le débat public.

Nous ne laisserons pas les gouvernements nous enfermer dans une trajectoire de sortie de crise qui ne laisserait comme option que des mesures visant à réduire davantage la taille de l'État, à comprimer les services publics et à introduire des tarifications tous azimuts.

Un débat public

Nous exigeons un large débat public sur les choix définissant la société que nous voulons et sur la fiscalité nécessaire à l'établissement d'une base budgétaire qui permettrait la réalisation des aspirations de la population du Québec.

Ce débat doit être ouvert, sans sujets tabous ni a priori.

- Afin de résoudre les problèmes des finances publiques à Québec et/ou Ottawa, nous ne souhaiterons pas réduire davantage la taille de l'État en privilégiant les compressions des dépenses.
 - Nous devons donc définir les moyens d'augmenter les revenus (impôts, taxes, tarifications, développement d'énergies renouvelables, etc.), mais après nous être assurés que les échappatoires fiscales ne permettent pas à certains de se dérober de l'effort collectif.
 - Par ailleurs, il nous faudra mesurer, le cas échéant, l'impact des finances publiques au fédéral sur notre argumentaire « déséquilibre fiscal ».

Une occasion à saisir

Cet exercice autour des finances publiques doit être plus qu'une opération comptable.

Il nous faut saisir l'occasion de redéfinir ce qu'est un service qui doit être public et donc assumé par la collectivité (au sens plus large que l'éducation, la fonction publique et la santé). Identifier la nature, la finalité et le financement de ces services.

Nous devons tenter de poser ainsi les jalons d'une philosophie fiscale à la hauteur de ce que l'on attend de l'État et en phase avec nos principes d'équité et de solidarité.

Les défis pour notre organisation

- Introduire cet exercice par un effort de valorisation des programmes publics et des services publics que nous voulons ;
- produire, d'ici décembre au plus tard, non seulement une analyse de la situation, mais des pistes de solutions qui répondront de manière concrète aux problèmes soulevés ;
- assurer que ces pistes, tout en étant crédibles, soient appuyées par les membres que nous représentons ;
- faire de ce débat un enjeu de tous les secteurs de la CSN, ce qui exige une vigilance de tous les instants dans l'équilibre de nos propos en cette année de négociation du secteur public ;
- en ayant à l'esprit le souvenir encore douloureux entourant l'atteinte du déficit zéro du milieu des années 1990, si un débat public large est mis en place comme nous le souhaitons, il nous faudra définir et bien faire connaître les différences conjoncturelles fondamentales entre les deux opérations.

Le comité de travail sur cette priorité est dirigé par Louis Roy, vice-président, et Pierre Patry, trésorier, auxquels se joignent des salarié-es du Service des relations de travail et des adjoints au comité exécutif.

2) La CSN en négociation

Il peut paraître superflu de déterminer que la négociation est une priorité dans une organisation comme la nôtre dont le quotidien est fait d'une multitude d'interventions en relations de travail. Cependant, la priorité se dessine d'elle-même, lorsque près des 2/3 des membres de la CSN ont simultanément à renouveler leurs conventions collectives. Surtout dans un contexte où la crise, que nous vivons depuis plusieurs mois, affecte les emplois et les conditions de travail de milliers de nos membres dans les secteurs manufacturier, du papier et de la forêt, des communications et que l'état des finances publiques est déjà invoqué par le gouvernement à l'aube de la négociation du secteur public et parapublic.

Dans une perspective de sortie de crise et après avoir constaté comment les écarts s'étaient creusés entre riches et pauvres, il est utile de rappeler qu'un des facteurs importants de redistribution de la richesse est celui de la négociation de conditions de travail décentes dans nos conventions collectives. Dans le plan de travail d'avril dernier, nous avons d'ailleurs confié au CCGN-CISP la réflexion et le développement de pistes de travail particulièrement en ce qui regarde l'inflation et la durée des conventions collectives ainsi que les enjeux de transparence, de politique de développement des ressources humaines et de droit d'expression des salarié-es.

- Les 160 000 membres du secteur public de la FSSS, de la FEESP, de la FNEEQ et de la FP sont en négociation de leurs conventions collectives, en front commun avec la FTQ et le SISF.
 - Après avoir vu leurs conditions de travail imposées par un décret en décembre 2005, ces travailleuses et ces travailleurs veulent renouer avec la véritable négociation de leurs conditions de travail.
 - L'état des finances publiques ne peut constamment agir comme un frein à l'amélioration des conditions de travail dans ces secteurs névralgiques.
- Avec les lock-out au *Journal de Montréal* et aux Éditions du Réveil et les tentatives pour éviter la faillite chez Abitibi Bowater, des négociations s'amorcent dans des contextes de restructurations majeures à la FNC chez Gesca notamment, et à la FTPF dans les usines de papier.
- Des renouvellements de conventions collectives à la FNEEQ, à la FSSS et à la FEESP dans le para et le péripublic avec la SAQ, les salarié-es du pré-hospitalier et des CPE, les agents de la paix en services correctionnels du Québec et les agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN), Loto-Québec, les chargé-es de cours de quatre universités et dans les sociétés de transport de Québec et de Laval.

- À la CSN-Construction, en alliance avec l'Internationale, la CSD et la SQC, négociation de la convention collective des 125 800 membres de l'industrie.
- À la Fédération de la métallurgie, renouvellement de plusieurs conventions collectives dans un contexte volatil lié au prix des matières premières et d'ententes de réduction de temps de travail. À la Fédération du commerce, négociations coordonnées dans les secteurs des caisses Desjardins et des marchés d'alimentation et renouvellement à la Brasserie Labatt et dans les centres de ski.